

**Projet de rapport
Réflexion sur l'évolution de FRATEL**

Sous la Présidence de M. Modibo Camara (CRT Mali)
Réalisé par le Secrétariat exécutif de FRATEL (ARCEP France)

Sommaire

<u>Synthèse</u>	p 3
<u>Introduction</u>	p 5
<ul style="list-style-type: none">• Contexte : pourquoi une réflexion sur l'évolution de FRATEL ?• La création du Groupe de réflexion à Dakar en septembre 2006 et son mandat• Méthodologie pour le travail du Groupe	
<u>1/ L'étude sur les groupements de régulateurs</u>	p 7
<ul style="list-style-type: none">• Liste des groupements• Méthodologie : Etude de l'origine et du rôle des groupements de régulateurs étudiés Etude de l'organisation et des activités de ces groupements• Conclusions : comparaison avec FRATEL	
<u>2/ La consultation des membres</u>	p 17
<ul style="list-style-type: none">• Méthodologie• Synthèse et analyse des réponses des membres à la consultation	
<u>3/ Les axes de travail retenus</u>	p 23
<ul style="list-style-type: none">• Périmètre d'activité du réseau• Echanges d'information entre les membres• Site internet• Diffusion de contenus francophones	
<u>Annexes</u>	p 26

Synthèse

FRATEL, réseau francophone de la régulation des télécommunications, a été créé le 28 octobre 2003 à Bamako par les régulateurs des télécommunications ayant la langue française en partage. Sa création a été décidée lors d'un symposium des régulateurs francophones réunis à Paris en juin 2002 (SYDERF).

FRATEL vise à établir et à renforcer la collaboration et les échanges entre ses membres. Le réseau a pour mission de promouvoir l'échange d'information, de contribuer, dans la mesure de ses possibilités, aux efforts de formation, à la coordination et la coopération technique entre ses membres, ainsi que de contribuer à l'étude de toute question relative à la régulation des télécommunications.

Il a été décidé lors de la réunion annuelle 2006 de FRATEL à Dakar de mener une réflexion sur l'évolution du réseau et les nouveaux axes de travail à mettre en œuvre.

Ce rapport constitue le résultat de cette réflexion. Il s'articule autour de trois parties :

- l'étude de groupements de régulateurs existants ;
- la synthèse et l'analyse d'une consultation des membres de FRATEL sur leurs attentes du réseau ;
- les axes de travail retenus.

Il ressort de l'étude des groupements de régulateurs existants que l'originalité de FRATEL réside dans le partage de la langue française, élément constitutif du réseau. En effet, alors que la majorité des groupements sont des rassemblements régionaux, FRATEL s'est structuré autour d'une langue commune. Elle constitue le vecteur qui facilite les échanges d'information et d'expérience entre ses membres, objectif principal que s'est donné le réseau.

Les activités et contenus (thématiques abordées) développés dans le cadre de FRATEL sont complémentaires de ceux proposés dans le cadre de ces groupements régionaux, qui recherchent une harmonisation des cadres réglementaires des télécommunications au sein de leur espace régional. Cette volonté d'harmonisation juridique conduit les groupements régionaux à adopter des méthodes de travail plus contraignantes. FRATEL se mobilise autour de réunions d'échange d'expertise et de bonne pratique, ce qui laisse à ses membres une liberté d'action et de proposition que l'on retrouve difficilement dans les autres structures et qui permet, annuellement, de prendre du recul sur les grands enjeux de régulation.

Une consultation des membres sur les objectifs et actions du réseau, ainsi que sur leurs attentes pour le futur a permis de confirmer ces hypothèses d'originalité et de complémentarité des actions FRATEL avec celles des autres groupements. Seize réponses au questionnaire envoyé à cette occasion ont été formulées.

Les membres estiment que les objectifs sont en accord avec leurs besoins. Ils soulignent que la flexibilité de ces objectifs et les méthodes de travail actuelles confèrent un véritable atout pour les échanges au sein du réseau. Les membres confirment que les activités répondent aux objectifs, notamment parce qu'elles complètent les activités réalisées au sein des associations régionales. Ils proposent de les approfondir : optimiser le site internet, publier des documents sur les résultats des séminaires, favoriser l'échange d'expertise ad hoc.

En ce qui concerne le périmètre d'activité, les membres sont d'avis, pour la majorité, de rester centrés sur les télécommunications. Certains membres évoquent cependant une extension présente ou future de leurs activités à d'autres secteurs, aux technologies de l'information en

général ou encore le secteur postal, ainsi que les activités d'autres autorités (Concurrence par exemple).

Au regard de ces deux étapes de réflexion, les actions qui ont été retenues pour être mises en œuvre s'articulent autour de 3 axes : le périmètre d'activité du réseau, l'échange d'information et d'expérience entre les membres, ainsi que la diffusion de contenus francophones.

- En ce qui concerne le périmètre d'activité, au vu des activités des régulateurs aujourd'hui et compte tenu des expertises réunies au sein du réseau, l'élargissement n'est pas envisagé. Une journée d'échange pourra être organisée sur des sujets autres que les télécommunications, au fur et à mesure de l'intérêt que les membres manifesteront.
- S'agissant de l'échange d'information et d'expérience, une liste de points focaux sera mise en œuvre par le secrétariat exécutif à partir des contacts que les membres désigneront. Cette liste permettra des échanges directs tout au long de l'année entre les experts des régulateurs. De plus, afin de dynamiser les échanges entre les membres, un Forum sera créé sur la partie privée du site Fratel.org et animée par la présidence. Par ailleurs, des documents de préparation (avant) et de réflexion (après) des thèmes des réunions et séminaires du réseau pourront être rédigés afin de créer des documents de référence pour le réseau.
- Enfin, afin de favoriser la diffusion de contenus francophones en matière de régulation des télécommunications, le secrétariat exécutif mettra en place des actions de sensibilisation des membres du réseau FRATEL aux initiatives multilatérales telles que celles d'organismes internationaux comme l'Union internationale des télécommunications (UIT) visant à rassembler des informations, décisions et bonnes pratiques en matière de régulation du secteur.

Introduction

FRATEL est un réseau informel dont seul la Charte fondatrice adoptée à Bamako le 28 octobre 2003 formalise les échanges et le fonctionnement. Compte tenu du niveau de participation actuelle et de la qualité des échanges, les objectifs initiaux sont en grande partie atteints. Après trois ans d'existence, certains membres s'interrogent sur les attentes vis-à-vis du réseau et souhaitent envisager des pistes de réflexion pour l'évolution de FRATEL.

A l'occasion de la 4^{ème} réunion annuelle du réseau francophone de la régulation (FRATEL), qui s'est tenue en septembre 2007 à Dakar, les membres de FRATEL ont exprimé le besoin de s'interroger sur le futur du réseau. Afin de répondre à ce besoin, le Comité de coordination a décidé la création d'un groupe de réflexion pour lui formuler des propositions stratégiques sur l'évolution du réseau.

Présidé par M. Modibo Camara, Directeur du Comité de régulation des télécommunications du Mali et premier Président de FRATEL (2003–2004), le groupe est constitué des membres de FRATEL qui ont contribué à cette réflexion en 2007, selon le mandat (cf. Mandat complet en pièce jointe) suivant :

- comparer les activités de FRATEL à celle d'organisations du même type ;
- réfléchir à une meilleure valorisation du travail de FRATEL afin d'accroître sa notoriété, notamment internationale ;
- mener une réflexion sur le périmètre de FRATEL à l'ère de la convergence ;
- examiner l'intérêt de nouveaux modes d'action ou activités de FRATEL et, le cas échéant, les moyens nécessaires à leur mise en œuvre ;
- consulter les membres de FRATEL ;
- faire la synthèse ;
- proposer des scénarii d'actions avec les mesures d'accompagnement au Comité de coordination.

Afin de remplir ce mandat, le Groupe de réflexion a organisé son travail en 5 étapes réalisées au cours de l'exercice 2006-2007 :

- la réalisation d'une **étude des groupements de régulateurs existants**

L'objectif consistait à identifier les activités, les objectifs et les modes de fonctionnement (organisation, méthode de travail) des 13 principaux groupements de régulateurs existants afin d'en comparer les travaux réalisés dans le cadre du réseau FRATEL. L'étude a été commandée au Secrétariat exécutif du réseau, l'ARCEP, qui l'a remise au Groupe à l'occasion du Séminaire de Yaoundé (12-13 avril 2007).

- la **consultation des membres de FRATEL sur leurs attentes du réseau**

Un questionnaire, élaboré par le Secrétariat exécutif et validé par le Comité de coordination de FRATEL et le Président du Groupe de réflexion, a été envoyé aux membres afin d'identifier les évolutions qu'ils souhaitent en terme d'activité, d'objectifs, de périmètre sectoriel et propositions de thèmes pour les échanges à court/moyen terme pour le réseau. La synthèse des réponses au questionnaire a été réalisée par le Secrétariat exécutif, qui a présenté les résultats au Comité de coordination et au Président du Groupe lors Séminaire de Yaoundé (12-13 avril 2007).

Ces deux premières étapes de travail ont été présentées par M. Camara, après discussion et adoption par le Comité de coordination à l'occasion du Séminaire de Yaoundé.

- **le choix des axes de travail**

Sur la base de l'étude des Groupements de régulateurs et des résultats de la consultation, le Président du Groupe de réflexion et le Comité de coordination de FRATEL ont défini les axes de travail à mettre en œuvre à court terme pour répondre aux besoins des membres, sans empiéter sur les objectifs et activités des autres groupements de régulateurs, auxquels la majorité des membres de FRATEL appartiennent également. Ces axes de travail ont été présentés aux membres au Séminaire de Yaoundé.

- **la rédaction du rapport sur l'évolution de FRATEL**

La Présidence et le Secrétariat exécutif se sont réunis afin de définir la structure et le contenu du rapport à remettre au Comité de coordination. Le Secrétariat exécutif a été chargé de rédiger le rapport.

- **la présentation du rapport aux membres de FRATEL**

Le projet de rapport a été remis au Comité de coordination au mois de septembre 2007 pour commentaires et validation. Le rapport final est présenté par le Comité de coordination au cours de la réunion annuelle de FRATEL et sa version définitive est publiée à l'issue de cette réunion.

Ce rapport présente ces différentes étapes de réflexion et les conclusions des travaux sous forme d'axes de travail à mettre en œuvre.

1. L'étude sur les groupements de régulateurs

La première étape de travail du Groupe de réflexion a été la réalisation d'une comparaison des activités de FRATEL avec celles des autres groupements de régulateurs existants, celle-ci a été réalisée par le Secrétariat exécutif de FRATEL, assuré par l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes de France avec l'aide des membres du réseau. Cette étude prend en compte 13 groupements de régulateurs et se concentre autour des méthodes de travail et des contenus qu'ils proposent à leurs membres.

Cette étude a permis d'examiner les Groupements suivants :

Groupement « linguistique » :

- le Commonwealth Telecommunications Organisation (CTO),

Groupements régionaux :

Europe :

- le Groupe des régulateurs européens (GRE) ;
- le Groupe des régulateurs indépendants (GRI) ;

Amérique :

- le Forum latino-américain des autorités de régulation des télécommunications, Regulatel ;
- la Commission régionale des télécommunications d'Amérique Centrale (COMTELCA) ;
- la Commission interaméricaine de télécommunication (CITEL) ;

Afrique :

- le Réseau des régulateurs africains des télécommunications (ATRN) ;
- l'Assemblée des régulateurs de télécommunications de l'Afrique de l'Ouest (ARTAO) ;
- l'Association de régulateurs des communications d'Afrique du sud (CRASA) ;
- l'Association de régulateurs de télécommunications d'Afrique Centrale (ARTAC) ;

Asie :

- le Conseil des régulateurs de télécommunications sud-asiatiques (SATRC) ;
- le Télé-communauté de la zone Asie-Pacifique (APT) ;

Région arabe :

- le Réseau des régulateurs arabes (AREGNET).

1. 1. Origine et rôle des groupements de régulateurs étudiés

Parmi ces 13 groupements, 12 représentent des régions ou sous régions sur les continents africain, américain, asiatique et européen.

En Europe le GRI est constitué des représentants des autorités de réglementation nationales des pays européens :

- Etats membres de l'Union européenne : les 27 Etats ;
- Etats « accédants » : Turquie, Croatie, Macédoine ;
- Etats membres de l'Espace Economique Européen (EEE) : Islande, Lichtenstein, Norvège ;
- Etat membre de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) : Suisse.

Le GRI a pour objectif d'échanger les expériences afin d'examiner les problèmes concurrentiels dans le domaine des communications électroniques.

Le GRE, qui comprend la Commission en plus des régulateurs européens et où les autorités des Etats accédants et membres de l'EEE et de l'AELE sont observateurs, a été créé dans le cadre réglementaire européen pour répondre aux missions suivantes :

- conseiller et assister la Commission européenne dans la consolidation du marché intérieur des réseaux et des services de communications électroniques ;
- servir d'interface entre les autorités réglementaires nationales et la Commission ;
- contribuer au développement du marché intérieur et à l'application uniforme, dans tous les Etats membres, du cadre réglementaire.

Sur le continent américain, Regulatel regroupe l'ensemble des régulateurs des pays d'Amérique Latine. La CMT (Commission du Marché des Télécommunications) espagnole et l'ANACOM (Autorité Nationale des Communications) portugaise sont observateurs et participent à la majorité des activités du Forum. Regulatel présente un triple objectif pour ses membres : développer les échanges d'information sur les pratiques de régulation pour le marché des services de télécommunications, promouvoir l'harmonisation de la régulation des télécommunications pour contribuer à l'intégration de la région, identifier et défendre les intérêts communs des membres auprès des instances internationales.

La COMTELCA réunit les régulateurs d'Amérique Centrale mais également des opérateurs publics ou privés et des équipementiers considérés comme des membres associés : TELGUA Guatemala, TELECOM d'El Salvador, HONDUTEL du Honduras, ENITEL du Nicaragua, ICE (Institut costaricain de l'électricité)¹, Cable & Wireless Panama, Ericsson Amérique Centrale. Cette Commission a pour but la modernisation et l'intégration des réseaux et des systèmes nationaux de télécommunications.

La CITEL est une commission interaméricaine qui réunit les pays membres de l'Organisation des Etats Américains (OEA), au nombre de 35, et 200 membres associés du secteur privé. Son principal objectif est de promouvoir et faciliter le développement de technologies de l'information et de la communication qui permettent le développement de la région. La Commission promeut également l'unification des normes techniques et des procédures administratives du secteur des télécommunications dans la région. Elle porte les positions communes de ses Etats membres au sein des instances internationales.

En Afrique, le Réseau des régulateurs africains des télécommunications (ATRN) regroupe les représentants des régulateurs, ou les autorités compétentes lorsque le régulateur n'existe pas, des pays africains anglophones et francophones. Les organisations internationales et régionales peuvent participer en tant qu'observateurs. Ce réseau a pour but de promouvoir la modernisation du secteur des télécommunications, intensifier la coopération, coordonner des positions nationales, échanger de l'information et harmoniser les pratiques réglementaires en Afrique pour à terme arriver à une intégration économique.

L'ARTAO compte 14 membres, institutions chargées de la régulation du marché des télécommunications et/ou régulateurs des pays d'Afrique de l'Ouest. Sa mission est d'assurer l'interconnexion des réseaux de télécommunications des pays membres, de faciliter la formation du personnel et d'amener progressivement ses pays membres à libéraliser leurs services et infrastructures pour, à terme, créer un marché commun.

¹ Sa fonction est, au travers de ses entreprises, de développer, exécuter, produire et commercialiser tous types de services publics d'électricité et de télécommunications, ainsi que les services annexes à ces activités

L'ARTAC a été créée en septembre 2003 et ne compte pour le moment que 5 membres de l'Afrique Centrale mais étudie les demandes d'adhésion de 5 nouveaux membres potentiels : l'Angola, le Burundi, la Guinée Equatoriale, le Rwanda, São Tomé et Príncipe. Son but est d'encourager la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire modernes pour la fourniture des services de télécommunications, la libéralisation du secteur des télécommunications et l'harmonisation des pratiques de régulation au sein de la sous région, et de promouvoir la création et l'exploitation dans les pays d'Afrique Centrale de réseaux et services de télécommunications efficaces, adéquats et rentables, susceptibles de répondre aux besoins multiples des clients tout en étant économiquement durables.

CRASA regroupent 14 régulateurs des pays d'Afrique du Sud. Les Seychelles sont présentes en tant qu'observateur. CRASA a trois missions : coordonner et échanger des informations en ce qui concerne les problématiques de régulation pour les technologies de l'information et de la communication, promouvoir la mise œuvre de réseaux et de services de télécommunications adaptés et à un prix efficace (économiquement raisonnable pour les clients de la région), faciliter l'harmonisation de la régulation pour l'ensemble de l'industrie des technologies de l'information et de la communication et rendre efficace l'utilisation des ressources rares dans des domaines spécifiques des télécommunications.

En Asie, le SATRC a été créé à l'occasion de la 3ème réunion du Forum des Régulateurs Sud-asiatique de l'Union Internationale des Télécommunications en mai 1997 à Katmandu (Népal). Le SATRC a été intégré dès sa création à l'APT (Programme « Forum de la régulation et de la politique réglementaire ») (PRF).

L'APT est une télé-communauté composée des représentants des autorités compétentes en matière de communication et télécommunications (ministères, régulateurs) des pays de la zone Asie-Pacifique. Elle compte 36 pays membres, 32 à part entière et 4 ayant le statut d'associé. Les entreprises, agences, organisations, associations et institutions du secteur des technologies de l'information présentes de manière significative dans la région peuvent participer à cette télé-communauté. L'APT concentre ses actions autour de 5 objectifs :

- 1/ Promouvoir l'utilisation des services et applications des technologies de l'information et de la communication pour le bien être des populations de la région ;
- 2/ Développer la coopération régionale dans les secteurs d'intérêts communs (radiocommunications, standardisation) ;
- 3/ Mener des études sur le développement des télécommunications et des technologies d'infrastructure d'information, les politiques réglementaires et la régulation, en collaboration avec d'autres organismes internationaux ;
- 4/ Encourager le transfert de technologies, la formation des ressources humaines et l'échange d'information pour un développement équilibré des services de télécommunications et de leurs infrastructures dans la région ;
- 5/ Faciliter la coordination dans la région afin de renforcer sa position internationale.

La « Commonwealth Telecommunications Organisation » (CTO) quant à elle est une organisation linguistique et non régionale. Elle est composée de pays qui appartiennent au Commonwealth et sont répartis sur les différents continents. Cette organisation est un partenariat de développement international entre les Etats des pays du « Commonwealth » et de certains autres pays associés et des acteurs du secteur privé des télécommunications. C'est un lien diplomatique et politique, qui les unit et les activités proposées n'émanent pas

forcément des régulateurs des télécommunications. Elles sont plus larges en terme de secteur d'activité. En effet, la CTO est dédiée aux technologies de l'information et de la communication et à toutes leurs applications qui peuvent faciliter le développement social et économique des pays membres de l'organisation. Elle fonctionne avec une Présidence (un Président et deux Vice-présidents) renouvelée annuellement et entourée de plusieurs départements fonctionnels (finances et administration, ressources humaines, programmes et logistiques). Son objectif est de combler la fracture numérique qui existe entre les Etats membres. Les travaux sont répartis en cinq secteurs d'activité : (l'alimentation-agriculture (e-nutrition), l'éducation (distance learning), la santé (télémédecine, le gouvernement électronique (e-gouvernement) et le commerce électronique (e-commerce).

Au regard de ces informations, il ressort de cette comparaison deux éléments constitutifs de ces Groupements : la régionalisation pour la majorité d'entre eux, et la langue dans le cas du CTO (comme c'est le cas de FRATEL). La multiplication des organisations de régulateurs depuis le milieu des années 80 répond avant tout à un processus de régionalisation que l'on remarque au-delà du secteur des télécommunications et de la régulation, au niveau mondial. Cette régionalisation est née au cœur du phénomène de mondialisation pour rapprocher des pays d'une même région autour d'objectifs communs (comme c'est le cas de la mise en place d'un marché commun) et pour renforcer le poids de leur région sur la scène mondiale. En matière de régulation des télécommunications, en plus des institutions multilatérales (du type de l'Union Internationale des Télécommunications), les régulateurs se sont regroupés progressivement au sein d'associations régionales et sous régionales afin d'harmoniser leur politique pour à terme créer un marché régional.

Le cadre réglementaire en place et le degré de maturité des différentes autorités qui composent le groupement conditionnent le degré de collaboration et de soutien entre les membres d'un même réseau. Depuis leur origine, ces organisations ont pour objectif l'harmonisation des pratiques de régulation pour le secteur des télécommunications, au travers notamment de la définition de lignes directrices (comme c'est le cas en Afrique) et avec la volonté de mettre en place un marché commun des télécommunications par sous régions dans un premier temps, pour, à moyen terme, l'étendre à une région entière. Aboutir à une logique de marché commun nécessite la mise en place de structures plus complexes qui requièrent des moyens financiers et humains plus importants que si l'organisation se concentre sur les objectifs originels de collaboration et de soutien entre les membres. Elles s'accompagnent le plus souvent de projets réglementaires des gouvernements des pays concernés.

De plus, cette volonté de créer des marchés communs des télécommunications par région est rendue possible par la proximité géographique des membres qui composent le Groupement mais qui se traduit également, le plus souvent, par une proximité économique. Plus le niveau de développement du secteur des télécommunications mais également, dans ce cas, de libéralisation de ce secteur dans les pays membres est proche, plus les préoccupations et objectifs nationaux peuvent être communs et mis en place en parallèle (contexte national particulier mis à part). Les structures et les activités de ces Groupements plus ou moins formelles reflètent le plus souvent cette volonté de fédérer les efforts des membres vers l'objectif de la création d'un marché commun.

1. 2. Organisation et activités de ces Groupements

Organisation

Plus le Groupement est avancé dans les étapes d'harmonisation de ses pratiques de régulation, liées souvent à des accords intergouvernementaux, plus il s'institutionnalise. Et plus il s'institutionnalise, se dote d'un pouvoir de représentation de ses membres dans des instances internationales ou d'une personnalité juridique propre par exemple, plus son organisation interne est complexe.

Le Réseau des régulateurs arabes, membres de l'Union internationale des télécommunications fonctionne autour de 4 entités fonctionnelles. L'Assemblée Générale définit la stratégie, les programmes d'actions et traite les demandes d'adhésion. La Présidence a un double rôle de convocation - préparation des réunions, et de représentation des régulateurs membres vis-à-vis des instances régionales et internationales. Le Secrétariat Permanent assure la gestion courante des affaires du Réseau en coordination permanente avec ses membres et avec la Présidence. Et enfin, le Comité de Coordination est composé de trois membres (le Président de la session précédente, le Président et le prochain Président). Ce Comité aide à la préparation de l'Assemblée Générale et à l'enrichissement de la Stratégie et du programme d'action du réseau, il se réunit au moins deux fois par an.

L'Association des régulateurs de télécommunications d'Afrique Centrale (ARTAC) a été créée en marge de l'Assemblée de l'Organisation africaine des communications par satellites en 2003, par les Ministres en charge des télécommunications de la zone, qui avaient alors souligné la nécessité de la mise en place d'un cadre de concertation des régulateurs dans le secteur des télécommunications pour la sous région. La création de l'ARTAC répond aux vœux de l'Union internationale des télécommunications, favorable à un regroupement des entités nationales de régulation, sous forme d'organes de collaboration et de coopération internationale. Il existe, par ailleurs, un Réseau des régulateurs africains qui englobe les membres de cette association. L'ARTAC fonctionne au travers d'un Comité exécutif (un Président, deux Vice-président et un Trésorier) et de plusieurs Comités spécialisés plutôt opérationnels, qui sont en charge de développer les lignes directrices et les modèles de régulation. Un Secrétariat exécutif (localisé au Botswana) s'occupe de l'Administration (frais, gestion des projets).

La Télé-communauté d'Asie Pacifique (APT), qui regroupe 36 pays est née d'une initiative conjointe des nations Unies, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et de l'Union internationale des télécommunications. Elle compte trois grandes structures. L'Assemblée générale, composée des membres et membres associés qui se réunissent tous les trois ans pour élire le Président et les deux vice-présidents, et élaborer les principes et les lignes directrices qui permettront d'atteindre les objectifs de la Télé-communauté, fixe les bases du budget annuel et étend, conclut ou révisé des accords de partenariats avec les associés et autres associations internationales. Le Comité de gestion, qui est composé des membres et membres associés, se réunit tous les ans afin de faire le point sur la mise en œuvre des lignes directrices et des objectifs décidé lors des Assemblées générales. Il supervise les fonctions du Secrétariat et suit les travaux des groupes de l'APT et les budgets attribués. Il élit un Président et deux vice-présidents tous les deux ans.

Regulatel, qui se présente comme un Forum et non comme une association, est construit autour d'une structure plus simple mais fait appel à des ressources humaines employées à temps complet. Le Comité de gestion, composé de 6 pays (les 3 plus importants et 3 pays représentatifs des spécificités régionales) épaula la Présidence. La Présidence du Réseau est tournante selon le principe de l'ordre alphabétique et dure une année jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale annuelle ordinaire.

D'une manière générale, plus ces organisations produisent des textes contraignants pour leurs membres et plus elles présentent une organisation lourde, engendrant des frais de fonctionnement. Certaines d'entre elles peuvent définir des positions communes régionales notamment lors de réunions internationales de l'Union Internationale des Télécommunications ou de l'Organisation Mondiale du Commerce, comme le montrent les positions de la Citel ou de l'APT lors des Conférences Mondiales des Radiocommunications.

Les membres de ces associations travaillent donc de manière régulière sur les thèmes de la régulation des télécommunications en développant des activités plus ou moins contraignantes, événementielles et permanentes.

Réunions et séminaires

Les réunions annuelles ou séminaires sont l'occasion de traiter un sujet de régulation défini à l'avance. Ce type d'activité permet l'échange d'information et d'expérience sur des thèmes qui répondent aux besoins des membres de manière plus ou moins techniques. Pour FRATEL par exemple, le séminaire permet en général de préparer le thème de la réunion annuelle. Consacrer deux rencontres à un thème permet de le traiter de manière plus approfondie.

La réflexion sur ces thèmes peut donner lieu à des études ou publications. L'Association de régulateurs de télécommunications d'Afrique du Sud, CRASA, a par exemple rédigé trois volets de lignes directrices servant de modèle pour ses membres (Lignes directrices pour la politique en matière de technologies de l'information et sa régulation, Lignes directrices de la politique en matière d'attribution de licences pour les télécommunications dans la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe, Lignes directrices de la politique en matière de tarifs des services de télécommunications, Lignes directrices en matière d'interconnexion dans la région sud africaine). Ces thèmes peuvent être choisis d'une année sur l'autre, répondant au mieux aux besoins d'actualité pour les membres des groupements.

L'élaboration de textes ou publications par les Associations étudiées nécessite des groupes de travail et réunions plus fréquentes que pour FRATEL. Le GRE se réunit en plénière 4 à 6 fois par an et appuie ses travaux sur une quinzaine de groupes de travail qui se réunissent régulièrement. Chaque année le CTO organise en moyenne 200 projets de coopération technique et une dizaine de groupe de travail international.

Groupes de travail

Les activités permanentes peuvent également prendre différentes formes. Les Groupes de travail techniques sont une manière de travailler de façon approfondie sur des thématiques ciblées. Le réseau des régulateurs arabes a ainsi mis en place des groupes de travail et d'études thématiques telles que le « roaming entre pays arabes et international » en cours aujourd'hui, à la demande du Conseil des Ministres des Pays Arabes.

Contenus thématiques

Parmi les problématiques développées par les groupements dans le cadre de leurs travaux, on retrouve une dizaine de grands thèmes en commun :

- le service et l'accès universels ;
- la numérotation ;
- les politiques et la régulation du secteur des technologies de l'information ;
- la normalisation/standardisation ;
- les politiques d'allocation, d'attribution et de gestion du spectre, cadre réglementaire pour les licences ;
- l'interconnexion et les politiques tarifaires ;
- la comptabilisation et l'allocation des coûts ;
- l'analyse de la concurrence sur le marché des télécommunications ;
- le cadre réglementaire pour les opérateurs de réseau virtuel mobile ;
- le cadre réglementaire pour les communications par satellite ;
- le cadre réglementaire pour la convergence des réseaux ;
- l'élaboration de cahier des charges ;
- les droits des consommateurs ;
- l'internet ;
- le-commerce.

Le secteur d'activité des groupements conditionne les contenus que développent les groupements dans leurs actions. Certains groupements se sont constitués dès le départ sur un secteur plus large que les télécommunications en faisant le choix des technologies de l'information et de la Communication pour leur domaine d'activités. Ce périmètre sectoriel évolue parfois en fonction des compétences sectorielles des membres qui composent ces organisations. C'est le cas par exemple de CRASA, qui a récemment été élargi, des Télécommunications aux Technologies de l'information et de la communication afin de prendre en compte la convergence des télécommunications, des médias et des services informatiques. Cet élargissement a été décidé lors de la 9^{ème} réunion annuelle de l'association, en février 2006, qui s'est conclue par l'adoption d'une nouvelle Constitution et d'un nouveau nom pour l'association (de TRASA à CRASA).

Formations

Les groupements développent parfois des formations professionnelles. C'est le cas de la Télé-communauté de la zone Asie-Pacifique qui a créé récemment l'Institut de la Connectivité dans les Amériques et un programme « Développement des Ressources Humaines » visant à développer les compétences des membres par des stages, des visites

d'étude, des ateliers, des séminaires et une réunion annuelle. Plus axée sur la recherche, la COMTELCA, la Commission Technique de Télécommunications Centraméricaine a mis en place un centre d'excellence et de formation centraméricain.

Publications

Les publications périodiques (lettre de veille / d'actualité, rapport d'activité, chiffres clés...) à usage interne ou externe pour les Réseaux sont fréquentes. C'est par exemple le cas pour le Forum Regulatel qui réalise un bulletin électronique d'information, qui paraît tous les deux mois, concernant l'actualité télécom de ses pays membres, et une revue trimestrielle, L@tin.tel, qui reprend les activités des groupes de travail qui existent au sein de Regulatel : Service universel, Interconnexion, Indicateurs régionaux, Haut débit et Voix par IP, TV numérique, Harmonisation de la régulation. Le CTO produit également des documents sur des supports variés (article, revue, site internet) et notamment une revue trimestrielle : CTO World Global Connectivity, qui présente les événements qui ont lieu dans le secteur des télécommunications au niveau mondial, les événements du CTO, des dossiers thématiques et les principaux points de l'actualité des communications électroniques dans le monde.

Site internet

De plus en plus les sites internet des Associations deviennent des plateformes interactives d'échange d'information et d'expérience. L'animation du site (mise en ligne d'article, de veille, base de données ...) ou encore la création d'un blog ou d'un forum permettent de rester en contact avec le réseau à tout moment. Le site internet Regulatel² est ainsi un outil essentiel d'information et d'échanges entre les membres du Forum. Il représente un canal de communication privilégié pour les membres du Forum.

1. 3. Comparaison avec FRATEL

Origine

FRATEL a été créé en 2003 à Bamako et ses objectifs, selon l'article 2 de la Charte constitutive du réseau sont les suivants :

« établir et renforcer la collaboration et les échanges entre ses membres.

Le Réseau francophone a pour mission de promouvoir l'échange d'informations, de contribuer dans la mesure de ses possibilités aux efforts de formation, la coordination, la coopération technique entre ses membres, ainsi que de contribuer à l'étude de toute question relative à la régulation des télécommunications. »

FRATEL s'est constitué grâce à la solidarité qui existe entre les pays francophones autour de l'aspect pratique que représente cette langue en partage. L'utilisation de la langue française facilite les échanges sur des sujets techniques tels que ceux que représentent les questions de régulation des télécommunications. Quelle que soit l'organisation, la

² Le site internet du Forum est financé notamment par le programme @lis (Alliance pour la Société de l'information) de la Commission européenne, pour les pays d'Amérique Latine. Regulatel fait partie de l'action 3.1 de ce programme (Réseau des régulateurs) et a ainsi bénéficié d'une aide d'1M€ pour ce site

communication entre les membres est l'élément essentiel qui permet l'échange d'information. La langue est donc un vecteur important qui contribue de manière décisive au bon fonctionnement de travaux comme ceux réalisés au sein des groupements de régulateurs.

Organisation

Ce réseau réunit les régulateurs des télécommunications qui ont la langue française en partage et ne s'inscrit pas dans des accords intergouvernementaux. C'est d'ailleurs à l'initiative de ces régulateurs qu'il s'est créé. Son organisation est souple. Elle se compose d'un Comité de coordination constitué du Président actuel, du Président sortant et du prochain Président, et d'un Secrétariat exécutif (assuré par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes de France).

Complémentarité avec les Groupements régionaux

C'est donc pour FRATEL une proximité linguistique, et non régionale ou économique, qui a réuni les régulateurs de ces différents pays. Ses membres sont en effet présents sur plusieurs continents et le réseau francophone n'est pas une organisation régionale. Les niveaux de développement économique et sectoriel des pays qui le composent diffèrent.

La plupart des groupements étudiés dans cette étude présentent un aspect régional qui est un élément de différenciation important par rapport à FRATEL et s'inscrivent souvent dans des communautés économiques (CEMAC par exemple) ou des accords internationaux. Tous les membres de FRATEL sont d'ailleurs représentés dans des associations régionales. Ces groupements jouent le plus souvent un rôle structurant pour les pratiques de régulation au sein des pays qui les composent et les membres du réseau francophone reconnaissent la complémentarité de leurs activités par rapport à celle traitées au sein de FRATEL.

On retrouve par exemple les régulateurs africains membres de FRATEL au sein de différentes associations régionales : l'Assemblée des régulateurs de télécommunications de l'Afrique de l'Ouest ou encore l'Association de régulateurs de télécommunications d'Afrique Centrale. L'autorité de régulation des postes et télécommunications d'Algérie, l'Agence nationale de réglementation des télécommunications du Maroc et l'Institut national des télécommunications de Tunisie, membres de FRATEL, participent au Réseau des régulateurs arabes. La Commission de régulation des communications de Bulgarie, l'Institut belge des services postaux et des télécommunications, l'Autorité de régulation française, l'Autorité de régulation des communications de Lituanie, l'Institut luxembourgeois de régulation, l'Office des Télécommunications électroniques polonaise, l'Autorité nationale de régulation des communications de Roumanie, l'Office des télécommunications slovaque, et l'Agence des télécommunications et de l'Audiovisuel de la République slovène font partie du Groupe des régulateurs européens.

Par ailleurs, les associations régionales sont les bienvenues au sein de FRATEL et participent si elles le souhaitent aux échanges dans le cadre des séminaires et réunions annuelles. Ainsi en 2007 à Yaoundé, le Président de l'Association des régulateurs des télécommunications de l'Afrique Centrale (ARTAC), M. Valéri Saï, Directeur de l'Agence de régulation de la République Centre Africaine est venu présenter l'association et ses activités.

Méthodes de travail et objectifs

Les méthodes de travail diffèrent d'un groupement à l'autre et dépendent également des objectifs qu'ils se sont fixés. Les séminaires techniques, les formations professionnelles, les publications périodiques ou événementielles, les groupes de travail, l'animation d'un site internet, les réponses aux besoins des membres sont multiples. Tandis que certains groupements cumulent à leurs activités une obligation de prise de positions communes pour les discussions au sein d'instances internationales, rendant leurs travaux et procédures de décisions internes contraignantes, FRATEL a préféré privilégier des activités pratiques concentrées sur deux réunions par an, ce qui lui permet de garder une flexibilité importante dans ses méthodes de travail. Le séminaire plutôt technique prépare la réunion annuelle. La réunion plénière implique, au-delà des discussions sur un thème de la régulation des télécommunications, une mission statutaire.

Contenus thématiques

Si les objectifs des groupements étudiés et ceux de FRATEL peuvent différer, les contenus thématiques qui ont fait l'objet d'échange à l'occasion des Séminaires et Réunions annuelles de FRATEL se retrouvent également au centre des préoccupations des autres organisations. FRATEL se concentre, jusqu'à présent sur les problématiques liées à la mise en place d'une régulation des télécommunications. Les sujets traités au sein de FRATEL sont des sujets d'actualité au niveau international, qui dépassent en général l'aspect régional constitutif de ces organisations, tout en restant proche des questions techniques et pratiques que les régulateurs ont à traiter.

Activités

Ainsi, depuis sa création en 2003, le réseau, s'appuyant sur l'expertise de ses membres et d'experts du secteur (membres de l'UIT, de la Banque Mondiale, de la Commission européenne et du secteur privé, qui sont invités à participer aux événements du réseau), a développé les activités suivantes afin de permettre l'échange d'information et d'expériences :

- **les Séminaires d'échange d'informations et d'expériences** ont permis d'aborder de nombreux thèmes clés du développement des télécommunication de manière concrète et technique, en s'appuyant sur l'expérience des régulateurs membres de FRATEL mais également d'opérateurs, d'industriels et d'organisations internationales. Les Séminaires, qui préparent les réunions annuelles, ont porté sur : *Interconnexion des réseaux et interopérabilité des services, La régulation de l'Internet et les technologies d'accès, Le service et l'accès universels.*

- **les Réunions annuelles**, qui, au-delà de la mission statutaire qu'elles remplissent (élection du Comité de coordination, Rapport d'activité de l'année en cours et Plan d'actions pour l'année suivante), sont également l'occasion de préparer une communication finale, sur la base des échanges menés pendant le séminaire et la réunion.

Ces réunions ont porté sur : *Les régimes des licences et la régulation des ressources rares, Les enjeux de la régulation des réseaux et des services multimédia, Mobilité et développement, La bonne gouvernance réglementaire face aux défis de la mondialisation.*

Outre les évènements qui réunissent deux fois par an les membres de FRATEL, le réseau participe à chaque **réunion annuelle des Associations régionales de régulateurs, organisée à l'occasion du Colloque Mondial des Régulateurs**. Créé en 2003 par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) afin de permettre aux associations régionales de se réunir une fois par an afin d'échanger sur leurs expériences et présenter leurs activités pour l'année à venir. FRATEL, bien qu'il ne représente pas un réseau régional, y intervient, à l'invitation de l'UIT, pour présenter ses activités.

Site internet

En ce qui concerne le site internet de FRATEL, il propose des informations évènementielles concernant l'organisation des Séminaires et Réunions annuelles ou encore des articles de l'actualité des membres du Réseau. Un enrichissement du site serait nécessaire afin d'améliorer la communication entre les membres. Le site doit servir d'interface, de support d'échange d'information entre les différentes autorités.

Formation

Enfin, en plus des activités évènementielles que propose FRATEL à ses membres, une formation en langue française, BADGE (Bilan d'aptitude délivré par les Grandes Écoles) a été mise en place afin de répondre aux besoins de formation spécialisée des cadres des régulateurs et des opérateurs de l'Afrique francophone. L'ENST Paris, l'Autorité nationale de Régulation des Télécommunications (ARTEL) du Burkina Faso, l'Université de Ouagadougou, la Banque mondiale, l'École supérieure multinationale des Télécommunications (ESMT) de Dakar et l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes (ARCEP) se sont associées pour mettre en œuvre cette formation qualifiante, qui est constatée par un certificat de compétence, un « BADGE » (Bilan d'Aptitude Délivré par les Grandes Écoles) en régulation des télécommunications, diplôme de la Conférence des Grandes Écoles françaises. Ce cycle de formation contribue à une meilleure compréhension des missions des régulateurs. En outre, il confirme l'impérative nécessité de mettre l'accent sur la formation et les échanges d'expertises, les ressources humaines devenant un enjeu majeur pour comprendre les enjeux de la régulation des marchés des télécommunications.

2. La consultation des membres

2. 1. Méthodologie

Cette consultation des membres de FRATEL sur le bilan des activités du réseau après 3 ans d'expérience et sur leurs attentes pour le futur a été réalisée dans le but d'alimenter les travaux du Groupe de réflexion sur l'évolution de FRATEL, comme prévu dans les étapes de travail du Groupe.

Un questionnaire a été élaboré par le secrétariat exécutif de FRATEL et validé par le Comité de coordination et la Présidence du Groupe de réflexion, avant d'être envoyé à l'ensemble des membres du réseau pour avoir leur vision des activités du réseau et leurs attentes en tant que membres.

15 membres ont répondu au questionnaire (ordre alphabétique par pays) :

- Belgique : l'Institut belge des services postaux et télécommunications (IBPT)
- Bulgarie : la Commission de régulation des communications (CRC)
- Cameroun : l'Agence de régulation des télécommunications (ART)
- France : Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) ;
- Gabon : l'Agence de régulation des télécommunications (ARTEL) du
- Malaisie : l'Office malagasy d'études et de régulation des télécommunications (OMERT)
- Mali : le Comité de régulation des télécommunications (CRT)
- Maroc : l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT)
- Moldavie : l'Agence nationale pour la réglementation des télécommunications et de l'informatique (ANRTI)
- Roumanie : l'Autorité nationale de régulation des communications et des technologies de l'information (ANRCTI)
- Sénégal : l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP)
- Suisse : l'Office fédéral des communications (OFCOM)
- Togo : l'Autorité de réglementation des secteurs de postes et télécommunications (ART&P)
- Tunisie : l'Instance Nationale de des Télécommunications (INT)

L'Association régionale des télécommunications d'Afrique Centrale (ARTAC), dont le Secrétariat permanent est assuré par l'ART du Cameroun, a également répondu à ce questionnaire

2. 2 Synthèse et analyse des réponses des membres à la consultation

Ce que l'on peut tirer de cette consultation.

1. Objectifs

S'agissant des objectifs³ de FRATEL, définis dans l'Article 2 de sa Charte constitutive (Bamako, octobre 2003), l'ensemble des membres est plutôt satisfait. Ils considèrent que ces objectifs sont en accord avec leurs besoins et restent d'actualité malgré l'évolution et les avancées réalisées depuis 2003 en matière de régulation des télécommunications dans les pays membres.

Comme le souligne l'un des membres ayant répondu au questionnaire, ces objectifs sont assez larges pour permettre au réseau de développer des activités variées. Le cadre défini par ces objectifs globaux du réseau est flexible et permet de développer en fonction des besoins et demandes des régulateurs, des activités ponctuelles ou, de mettre en place des actions régulières pour certaines périodes.

Enfin, la majeure partie des membres souligne l'importance de l'accent mis, dans les objectifs, sur *l'échange d'information et d'expérience, la coopération et la coordination*, qui peuvent prendre la forme notamment de formations. Ce sont selon eux les éléments essentiels du bon fonctionnement du réseau depuis sa création.

2. Activités et moyens d'actions

L'ensemble des membres souligne la complémentarité des activités et actions de FRATEL avec celles des associations régionales auxquelles ils appartiennent.

Les mêmes thèmes sont parfois abordés lors des séminaires et/ou réunions des différentes enceintes, mais cela ne représente pas un inconvénient, au contraire, ces convergences de réflexion sont plutôt bénéfiques pour les membres, qui peuvent s'appuyer sur les informations échangées au sein de FRATEL au bénéfice de leur association régionale et inversement. Les thèmes, ainsi traités, le sont de manière plus approfondie.

L'efficacité des Séminaires techniques est également mise en avant, le Séminaire est considéré comme la période clés des échanges entre les membres. Un membre propose ainsi d'organiser deux séminaires par an, afin de renforcer l'échange d'information et d'expérience entre les membres.

³ « Le Réseau Francophone vise à établir et à renforcer la collaboration et les échanges entre ses membres.

Le Réseau francophone a pour mission de promouvoir l'échange d'informations, de contribuer dans la mesure de ses possibilités aux efforts de formation, la coordination, la coopération technique entre ses membres, ainsi que de contribuer à l'étude de toute question relative à la régulation des télécommunications. »

Dans la mesure où les membres de FRATEL appartiennent par ailleurs à des Associations régionales de régulateurs et à des organisations internationales, le Réseau francophone se veut complémentaire des actions de ses membres au sein de ces différentes enceintes. »

Ces rencontres doivent continuer et être approfondies. La publication d'un document présentant les résultats des travaux des tables rondes qui les composent pourrait être envisagée comme un exercice annuel (il faudrait dans ce cas définir la prise en charge de la rédaction et la publication). Comme le suggère un des régulateurs membre, ces documents pourraient être mis en ligne sur le site de FRATEL permettant la création d'une « librairie francophone de la régulation » en ligne et accessible à tout moment et pour tous.

En citant la pertinence de ces Séminaires certains membres évoquent cependant ainsi le manque d'échange en dehors des Séminaires. Il existe entre les régulateurs francophones une réelle coopération qui se manifeste par des relations bilatérales privilégiées (se traduisant par des formations, demande d'experts...) mais il faudrait créer, au sein du réseau, des outils de coopération multilatérales utilisables au quotidien et accessibles pour tous les membres.

Dans cette perspective, la majeure partie des membres de FRATEL proposent de se servir du site internet Fratel.org (www.fratel.org). Cet outil est aujourd'hui sous exploité tant en ce qui concerne l'interface publique que l'interface privée.

Les propositions d'aménagement du site sont nombreuses et traduisent un besoin de trouver sur celui-ci une information plus dynamique, plus interactive (pouvoir poser des questions directement au travers du site) et disponible à tout moment.

En terme de contenu interactif, ils proposent notamment la création d'un Forum de discussions sur l'actualité de la régulation des télécommunications, qui permettrait de répondre, rapidement et efficacement, aux questions que les membres y déposeraient.

S'agissant des autres contenus, la mise en place d'un observatoire est également indiquée. Il présenterait les indicateurs clés du marché des télécommunications dans les différents pays membres. La création d'une base de données jurisprudentielle est évoquée par l'un des membres. Créer une liste d'adresse internet d'experts est également proposé afin de permettre aux membres de trouver leur interlocuteur selon la problématique qui leur apparaît, et/ou de constituer des Groupes de réflexion sur les questions d'actualité du secteur en fonction des besoins des membres. Le site pourrait également recenser les formations et les conférences spécialisées dans chaque pays membre, afin de permettre aux régulateurs de se tenir informer. Les actions de formation sont en effet mises en avant par plusieurs membres comme élément essentiel de l'échange d'expertise.

En ce qui concerne le site internet de FRATEL, les moyens à mettre en œuvre pour valoriser au mieux le site internet et ses contenus, plusieurs propositions ressortent de la consultation :

- la mise en place d'un Forum au travers de la partie privée du site, ce forum pourrait être à la charge d'une personne ressource auprès du pays assurant la présidence du FRATEL. Dans ce cas, le pays assurant la présidence prend en charge l'animation du Forum pendant la durée du mandat. désigner ;
- la mise en ligne d'une liste d'adresses électroniques des points de contact chez les régulateurs afin de pouvoir poser des questions à tout moment aux différents membres, et que celles-ci soient relayées en interne aux experts concernés.

Quant à la perception de FRATEL vis-à-vis de l'extérieur, un membre propose de se servir du site internet de FRATEL afin de se faire connaître en faisant inscrire sur les sites des organisations régionales et internationales l'adresse du site internet de FRATEL.

Enfin, une partie des membres estime utile d'aborder les mêmes thèmes au sein de FRATEL que dans d'autres réunions internationales, ceci afin de les examiner à partir d'angles de vue différents et de mieux les approfondir.

3. Périmètre d'activité

On remarque une évolution des secteurs de compétence pour les différents régulateurs membres du réseau FRATEL. Au départ spécialisés sur le secteur des télécommunications, les régulateurs se voient attribuer des compétences dans d'autres secteurs : les technologies de l'information et de la communication dans leur ensemble suite à la convergence progressive des réseaux mais également les activités postales, qui se libéralisent dans de nombreux pays.

En ce qui concerne l'intérêt de l'élargissement du périmètre d'activité de FRATEL, les réponses sont partagées. Une grande partie des membres ayant répondu ne souhaitent pas voir évoluer le périmètre des activités de FRATEL. Certains, et notamment ceux dont l'activité est toujours concentrée sur les télécommunications, ne jugent pas nécessaire qu'un élargissement ait lieu aujourd'hui. A moyen terme, en fonction de l'évolution des périmètres d'activité des membres et de l'intégration de la convergence des réseaux dans leurs champs de compétence, il sera souhaitable de s'interroger à nouveau sur cette problématique. En attendant, comme le propose un des membres, des séminaires spécifiques abordant des sujets plus larges que les télécommunications (TIC en général) ou des sujets liés aux activités postales pourraient être envisagée si une majorité de membres en expriment le besoin.

Certains seraient favorables à un élargissement mais dont la nature diffère selon les réponses :

- en terme d'activité : prendre en compte l'ensemble des secteurs de compétence des différents régulateurs (télécommunications, audiovisuel, activités postales, TIC de manière plus générale) ;
- en terme de membres : ouvrir la porte à d'autres régulateurs que les régulateurs spécialisés en télécommunications : audiovisuel, autorités de concurrence en général...mais également intégrer des industriels, équipementiers et associations de consommateurs.

4. Thèmes de séminaires

Les problématiques de *gestion et contrôle des ressources rares* : numéros et fréquences font partie des préoccupations actuelles des membres ayant répondu au questionnaire. Pour mémoire ce sujet à été en partie traité en 2006 lors de la réunion annuelle au Sénégal.

Les questions *tarifaires* mériteraient également selon ces membres d'être traitées à nouveau (méthode de détermination des tarifs de gros).

La *qualité de service* revient également dans les propositions, ainsi que *les NGN* (interconnexion et régulation) et *la protection du consommateur*. Ces sujets ont été largement traités lors du Séminaire de Yaoundé et de la réunion annuelle de Montreux en 2007. La *gestion de la Concurrence* est également proposée.

Les séminaires pourraient porter sur des thèmes plus précis pour répondre de manière plus approfondie aux attentes des membres :

- la portabilité des numéros ;
- l'accès à la boucle locale (dégrouper, bitstream...) ;
- les enjeux de la convergence ;
- l'introduction et la régulation des services à large bande ;
- le dégroupage de la boucle locale.

3. Les axes de travail retenus

Au regard de cette consultation, cinq grands axes de travail ont été retenus afin de répondre aux attentes exprimées par les membres du FRATEL. Cette troisième partie définit les actions à mettre en œuvre à court terme.

1. Périmètre d'activité du réseau

S'agissant du périmètre d'activité du réseau, il n'est pas envisagé de l'élargir à d'autres activités. En effet, la majorité des membres souhaitent que FRATEL se concentre sur le secteur des télécommunications et ce, bien qu'ils se voient attribuer de nouvelles compétences sectorielles.

La convergence des technologies en matière de communications électroniques pousse notamment à élargir les compétences sectorielles des régulateurs à l'ensemble du secteur des technologies de l'information de la communication. La libéralisation progressive d'autres industries de réseau (les activités postales en particulier) apporte également le plus souvent de nouvelles activités pour le régulateur.

En ce sens et afin de permettre à ces régulateurs de s'appuyer sur l'expérience des membres du réseau pour leurs nouvelles prérogatives, il est convenu d'organiser dès 2008 une conférence/séminaire sur un thème hors du domaine des télécommunications. Cette première conférence traitera d'un thème du secteur postal. Cet événement aura lieu en marge de la réunion annuelle du réseau, sur une journée.

2. Echanges d'information et d'expérience entre les membres

Afin de permettre des échanges directs tout au long de l'année entre les experts des régulateurs, en dehors du séminaire et de la réunion annuelle, le secrétariat exécutif mettra en place une liste de points focaux à partir des contacts qui seront désignés par chaque membre.

Cette liste devra être actualisée, pour cela les membres seront chargés de notifier tout changement de représentant et coordonnées au secrétariat exécutif. Elle sera disponible sur la partie privée du site internet Fratel.org et servira de support pour le développement d'un réseau d'échanges privilégiés entre des correspondants désignés par les membres. Lorsqu'un membre aura une question ou cherchera une expertise précise, il pourra poser sa question aux points focaux, qui relayeront la demande aux experts concernés dans leur autorité. Par ailleurs, la liste permettra à chaque autorité de diffuser toute information qu'elle considérera comme utile pour les autres membres : conférences, séminaires ou encore formations sur la régulation. Le point focal servira là encore de relais en transmettant l'information aux services intéressés au sein de chaque régulateur.

En ce qui concerne le site internet, la partie privée du site pourrait être exploitée de manière plus efficace.

Un Forum de discussion sera mis en place sur la partie privée du site. Ce Forum sera animé par la Présidence de FRATEL, qui proposera des thématiques de l'actualité de la régulation des télécommunications de manière régulière (trimestriellement) et s'assurera de la pertinence et la richesse des contenus qui seront déposés par les membres sur le Forum.

Concernant les activités du réseau, elles s'articulent aujourd'hui autour d'un séminaire et d'une réunion annuelle qui permettent un échange d'information et d'expérience sur un thème défini à l'avance et qui donnent lieu à un communiqué final succinct mettant en relief les principales interventions et remarques des participants. Les échanges réalisés au cours de ces rencontres pourraient être mieux exploités. Une production documentaire représenterait un outil efficace de diffusion d'informations sur la régulation du secteur des télécommunications et sa mise en œuvre.

L'élaboration a posteriori d'un document de synthèse du séminaire et sa publication sur le site Fratel.org répondrait ainsi à un triple objectif :

- donner aux membres des exemples de bonnes pratiques ;
- présenter des documents du réseau à l'extérieur ;
- promouvoir la régulation francophone.

Sous la responsabilité de l'autorité de régulation nationale du pays hôte du séminaire (possibilité de sous-traiter à une personnalité ayant pris part au séminaire), le document quelques pages pour le corps de texte (les présentations des intervenants au séminaire pourront faire l'objet d'annexes au document) présenterait le thème du séminaire sous forme de problématique. S'appuyant notamment sur les interventions qui auront eu lieu au cours du séminaire, mais également de toute autre source d'information (qui sera mentionnée), le document ira au delà du compte rendu et proposera de répondre à la problématique posée en s'appuyant sur des exemples de bonnes pratiques.

De la même manière, si une définition préalable des thèmes de discussion choisis s'avérait nécessaire, un document de préparation du thème du séminaire pourrait être proposé aux membres du réseau. Réalisé par un expert du sujet, qui pourrait être le même que celui chargé de rédiger le document a posteriori, ce document définirait en deux ou trois pages le sujet retenu pour le séminaire et serait transmis aux membres afin de susciter les propositions de tables rondes ou d'intervenants cohérentes et constructives.

3. Diffusion de contenus francophone

Afin de favoriser le partage des bonnes pratiques en matière de réglementation des télécommunications au sein du réseau, le secrétariat mènera des actions de sensibilisation des membres de FRATEL à l'utilisation d'outils déjà développés à cet effet par l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Le Bureau du Développement des Télécommunications (BDT) de l'UIT a mis en place le « Centre de connaissances réglementaires » (site internet) qui restitue son travail de collecte et d'analyse des données sur les tendances et les pratiques de la réglementation des télécommunications, sous forme d'un guichet en ligne où il est possible de consulter les toutes dernières informations sur la réglementation des TIC. Les données sont collectées depuis 1994 grâce à une enquête annuelle, qui est adaptée chaque année pour refléter l'évolution du secteur. Une présentation de cet outil pourrait être faite aux membres de FRATEL à l'occasion d'un séminaire ou d'une réunion du réseau. En communiquant de manière régulière sur cet outil et ses évolutions le secrétariat exécutif sensibilisera ses membres sur l'existence de ce type de base de données, qui recense les bonnes pratiques existantes à l'échelle internationale.

Annexes

1/ Annexe 1 : Charte constitutive de FRATEL	p 26
2/ Annexe 2 : Mandat du groupe de réflexion	p 30
3/ Annexe 3 : Fiches de description des Groupements	p 31

Annexe 1

CHARTRE DU RESEAU FRANCOPHONE DE LA REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS (FRATEL)

LES INSTITUTIONS EN CHARGE DE LA RÉGULATION DES MARCHÉS DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DES ÉTATS AYANT LA LANGUE FRANÇAISE EN PARTAGE

RAPPELANT la Déclaration finale du premier symposium des régulateurs francophones des télécommunications, du 26 juin 2002 ;

RECONNAISSANT

- (1) la similitude des objectifs de la régulation des télécommunications dans tous les pays concernés, et notamment l'importance des télécommunications pour le progrès économique, culturel et social ;
- (2) l'existence de nombreuses valeurs communes, de nature à faciliter une approche similaire des questions que posent l'évolution vers une Société de l'Information et l'essor des technologies de l'information et de la communication, et constituant une forte incitation au partage d'expériences ;
- (3) les liens privilégiés tissés par l'usage commun de la langue française, propres à faciliter les échanges et la compréhension mutuelle ;
- (4) le caractère mondial du marché des télécommunications, qui invite les parties prenantes, publiques et privées, à renforcer continuellement la coopération internationale ;

SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

RÉSEAU FRANCOPHONE DE LA RÉGULATION

Article 1

Les institutions de l'espace francophone en charge de réguler les marchés des télécommunications créent entre elles un Réseau francophone de la Régulation des Télécommunications (ci-après désigné « Réseau francophone »).

OBJECTIFS ET ACTIONS COMMUNES

Article 2

Le Réseau francophone vise à établir et à renforcer la collaboration et les échanges entre ses membres.

Le Réseau francophone a pour mission de promouvoir l'échange d'informations, de contribuer dans la mesure de ses possibilités aux efforts de formation, la coordination, la coopération technique entre ses membres, ainsi que de contribuer à l'étude de toute question relative à la régulation des télécommunications.

Article 3

Le Réseau francophone est habilité à entreprendre toute action nécessaire à la poursuite des objectifs sus-visés, et en particulier à :

1. encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés des télécommunications qu'ils régulent, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;
2. offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges entre les spécialistes de diverses disciplines des marchés des télécommunications et les responsables des grands secteurs de l'activité financière, économique et juridique ;
3. organiser des sessions de travail sous la forme de séminaires portant sur la régulation des marchés des télécommunications au bénéfice de ses membres ;
4. réaliser des études sur des sujets d'intérêt commun, en particulier lorsque le caractère francophone ou l'utilisation d'un cadre juridique commun est un des éléments déterminants de la recherche ;
5. exercer toute autre activité en accord avec les objectifs de la Charte.

COMPOSITION DU RESEAU

Article 4

Toute institution en charge de la régulation, de la réglementation et du contrôle des marchés des télécommunications des pays ayant la langue française en partage peut, sur demande, devenir membre du Réseau francophone.

Chaque membre est représenté par son dirigeant. En cas d'empêchement, il peut être représenté par l'un de ses proches collaborateurs.

FONCTIONNEMENT

Article 5

Les décisions du Réseau francophone sont prises par consensus ou, en l'absence de consensus, à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés.

Lorsque cela est utile aux travaux du Réseau francophone, celui-ci peut convier des observateurs sans voix délibérative ainsi qu'inviter des experts extérieurs.

PRÉSIDENCE

Article 6

Le Réseau francophone est présidé par le représentant d'un membre tel que défini à l'article 4. Le président est élu, lors de la réunion annuelle des membres du Réseau, pour un mandat d'un an non renouvelable consécutivement.

Lors de la première réunion du Réseau seront élus le premier président, ainsi que le membre qui assurera la présidence suivante. A chaque réunion suivante, sera élu le membre chargé de succéder au président en exercice.

Le président convoque et dirige les réunions du Réseau francophone.

Le président est assisté par deux vice-présidents selon le principe suivant :

- le 1^{er} vice-président en exercice devient président ;
- un nouveau 1^{er} vice-président est élu ;
- le président sortant devient 2^{ème} vice-président.

Le vice-président, en cas d'absence ou d'empêchement du président, assure l'intérim.

SECRETARIAT

Article 7

Le secrétariat du Réseau francophone est assuré par l'Autorité de Régulation des Télécommunications (France).

Le secrétariat travaille sous la responsabilité du président. Il prépare les ordres du jour, rédige les procès-verbaux des réunions et assiste le Réseau francophone dans la réalisation de ses missions.

Le secrétariat reçoit les demandes d'adhésion au Réseau francophone et les présente, pour approbation, lors de la réunion suivante.

Le secrétariat enregistre les déclarations de retrait du Réseau francophone et en informe les membres.

RÉUNION DES MEMBRES

Article 8

Le Réseau francophone se réunit une fois par an à l'invitation de l'un de ses membres. Les membres sont invités à mettre en commun leur expérience et font rapport de travaux d'intérêt collectif effectués à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre mis en place par le Réseau francophone.

A l'occasion de l'une de ses réunions, le Réseau francophone peut organiser avec le pays hôte une conférence élargie qui peut être publique. Cette conférence est l'occasion de confronter des points de vue sur l'évolution des marchés des communications électroniques, de présenter les résultats de recherches, de partager des analyses de l'actualité internationale des communications

électroniques, ainsi que de discuter en profondeur des projets de réforme dans le domaine des communications électroniques.

Le Réseau francophone adopte un programme de travail lors de sa réunion annuelle.

SÉMINAIRES

Article 9

Le Réseau francophone organise, selon les besoins, des séminaires d'information sur différents sujets d'intérêt commun permettant aux membres de partager leur savoir-faire et leur expérience, ainsi que d'évoquer les problèmes spécifiques rencontrés dans l'exercice de leurs missions.

Chaque membre désigne un représentant qui sera le correspondant dans son pays des actions menées dans le cadre des séminaires. Les représentants des différentes institutions membres du Réseau francophone, ainsi que toute personne associée à ces actions de coopération, agissent au nom de leur organisme et hiérarchie d'origine.

LANGUE DE TRAVAIL

Article 10

La langue officielle et de travail du Réseau francophone est le français.

FINANCEMENT

Article 11

Le Réseau francophone est un organisme à but non lucratif et fonctionne sans budget.

Les membres sont responsables de leurs dépenses lors de leurs déplacements ou de leurs séjours pour participer à une réunion ou à une activité du Réseau francophone.

Le Réseau francophone peut solliciter les contributions volontaires de ses membres ou de tiers pour assurer la réalisation des activités nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.

DISSOLUTION

Article 12

Le Réseau francophone est dissout par décision de l'ensemble de ses membres.

DISPOSITIONS FINALES

Article 13

Lorsque cela est nécessaire, les membres du Réseau francophone modifient la présente Charte ou s'accordent sur son interprétation.

La mise en œuvre de la Charte peut faire l'objet de notices explicatives qui lui seront annexées.

La présente Charte prend effet le 28 octobre 2003.

Annexe 2

MANDAT DU GROUPE DE REFLEXION

FRATEL est un réseau informel dont seule la Charte fondatrice adoptée à Bamako le 28 octobre 2003 formalise les échanges et le fonctionnement.

Compte tenu du niveau de participation actuelle et de la qualité des échanges, les objectifs initiaux sont en grande partie atteints. Après 3 ans d'existence, certains membres s'interrogent sur les attentes vis-à-vis du réseau et souhaitent envisager des pistes de réflexion pour l'évolution de FRATEL.

C'est pourquoi, le Comité de coordination a décidé la création d'un groupe de réflexion pour lui formuler des propositions stratégiques qui devra respecter le mandat suivant :

- Comparer les activités de FRATEL à celle d'organisations du même type ;
- Réfléchir à une meilleure valorisation du travail de FRATEL afin d'accroître sa notoriété, notamment internationale ;
- Mener une réflexion sur le périmètre de FRATEL à l'ère de la convergence ;
- Examiner l'intérêt de nouveaux modes d'action ou activités de FRATEL et, le cas échéant, les moyens nécessaires à leur mise en œuvre ;
- Consulter les membres de FRATEL ;
- Faire la synthèse ;
- Proposer des scénarii d'actions avec les mesures d'accompagnement au Comité de coordination.

Le Comité de coordination présentera un rapport à la prochaine réunion annuelle.

Présidence : Modibo Camara, Directeur du Comité de régulation des télécommunications du Mali (CRT).

Secrétariat : Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), Service international, Joel Voisin-Ratelle et Eugénie Berthelot

Annexe 3

Fiches de description des groupements

<p>APT Télé-communauté de la zone Asie-Pacifique</p>
--

Membres :

Les représentants des autorités compétentes en matière de communication et télécommunications (Ministères, régulateurs) des pays de la zone Asie-Pacifique.

L'APT compte 36 pays membres, 32 à part entière et 4 ayant le statut d'associé.

Les entreprises, agences, organisations, associations et institutions du secteur des technologies de l'information présentes de manière significative dans la région peuvent participer à cette Télé-communauté.

- Afghanistan (Ministère des Communications)
- Australie (Département des Communications, de la Technologie de l'Information et des ARTS)
- Bangladesh (Bureau du Télégraphe et du Téléphone)
- Bhutan (Ministère de l'Information et des Communications)
- Brunei Darussalam (Ministère des Communications)
- République Populaire de Chine (Ministère de l'Industrie de l'Information)
- Fiji (Ministère de l'Information et des Communications), Cuba
- Inde (Département des Télécommunications)
- Indonésie (Directorat Général des Postes et Télécommunications)
- République islamique d'Iran (Ministère de la Technologie de l'Information et des Communications)
- Japon (Ministère des Affaires Intérieures et des Communications)
- République Populaire Démocratique de Corée (Ministère de la Poste et Télécommunications)
- République de Corée (Ministère de l'Information et de la Communication)
- Laos (Département des Postes et Télécommunications)
- Malaisie (Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Communications)
- Maldives (Ministère des Communications, de la Science et de la Technologie)
- Marshall Islands (Ministère du Transport et de la Communication)
- Micronésie (Département du Transport, de la Communication et de l'Infrastructure)
- Mongolie (Autorité de la Technologie de l'Information et des Communications)
- Myanmar (Ministère des Communications, des Postes et des Télégraphes)
- Nauru (Département des Télécommunications)
- Népal (Ministère de l'Information et des Communications)
- Nouvelle Zélande (Ministère du Développement Economique)
- Pakistan (Ministère de la Technologie de l'Information)
- Palau (Office du Ministre d'Etat)
- Papouasie Nouvelle Guinée (Autorité technique des Radiocommunications et des Télécommunications)
- Philippines (Commission de la Technologie de l'Information et des Communications)
- Samoa (Ministère la Technologie de l'Information et des Communications)
- Singapour (Autorité de Développement Infocomm de Singapour)
- Sri Lanka (Commission de Régulation des Télécommunications du Sri Lanka)

- Tonga (Office du Premier Ministre)
- Vietnam (Ministère des Postes et Télématiques)

Membres associés :

- Cook Islands (Télécommunications de Cook Islands LTd)
- Hong Kong (Office de l'Autorité des Télécommunications)
- Macao (Bureau de Régulation des Télécommunication)
- Niue (Gouvernement de Niue Postes et Télécommunications)

Date de création	L'APT a été créée en juillet 1979 à l'initiative conjointe des nations Unies, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, l'UN ESCAP et l'UIT.
Secteurs	Technologies de l'information et de la communication (TIC)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'expansion des services TIC et leurs applications pour le bien être des populations de la région • Développement de la coopération régionale dans les secteurs d'intérêts communs (radiocommunications, développement de standards • Mener des études sur le développement des télécommunications et des technologies d'infrastructure d'information, les politiques réglementaires et la régulation, en collaboration avec d'autres organismes internationaux • Encourager le transfert de technologies, la formation des ressources humaines et l'échange d'information pour un développement équilibré des services de télécommunications et de leurs infrastructures dans la région • Faciliter la coordination dans la région afin de renforcer sa position internationale
Organisation structure direction	<p>L'APT compte trois grandes structures : l'Assemblée générale, le Comité de gestion, et le Secrétariat.</p> <p>L'Assemblée générale est composée des membres et membres associés qui se réunissent tous les trois ans pour élaborer les principes et les lignes directrices qui permettront d'atteindre les objectifs de la Télécommunauté, fixe les bases du budget annuel et étend, conclut ou révisé des accords.</p> <p>Elle élit un Président et deux vice-présidents tous les trois ans. A ce jour M Shahzada Alam Malik, du Pakistan est le Président de l'Assemblée générale de l'APT, secondé par MM Charles Punaha et Tin Htwe, respectivement de Papouasie Nouvelle Guinée et Myanmar.</p>

	<p>Le Comité de gestion Il est composé des membres et membres associés et se réunit tous les ans. Il relaie les lignes directrices et objectifs décidé lors des Assemblée générale et supervise les fonctions du Secrétariat. Il suit les travaux des groupes de l'APT et les budgets attribués.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il élit un Président et deux vice-présidents tous les deux ans. A ce jour M Bistamam Siru Abdul Rahman, de Malaisie est le Président, secondé par MM Ahmad Pourangnia et Mr. Mohamed Amir, respectivement d'Iran et des Maldives.
<p>Activités</p>	<p>Les activités s'articulent autour de 11 programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADF : Forum du Développement des Télécommunications et des Technologies de l'Information d'Asie-Pacifique Il est dédié aux Autorités compétentes en matière de réglementation et de régulation ainsi qu'aux autres principaux acteurs du développement des télécommunications - APG : Groupe de travail préparatoire des Conférences Mondiales de Radiocommunication de l'UIT pour une position et des propositions communes - AWF : Forum des Technologies sans fils - ASTAP : Programme de Standardisation Ce programme se concentre sur la coopération régionale, l'harmonisation des activités soumises à des standards définis, l'échange d'expertise et d'information et la promotion de mise en place d'institutions spécialisées dans le secteur des Technologies de l'information et de la communication - HRD : Développement des Ressources Humaines Le programme vise à développer les compétences des membres par des stages, des visites d'étude, des ateliers, des séminaires et une réunion annuelle - Programme TIC (ICT) Ce programme se tourne vers les problématiques liées aux applications TIC émergentes au travers de Réunions thématiques (séminaires, ateliers, conférence...), un programme d'échanges de chercheurs et d'ingénieurs, un programme de formation au pilotage de projets pour les zones rurales - PRF : Forum de la Politique des télécommunications et de la Régulation

	<p>Ce Forum est une plateforme d'échange et de partage d'information et d'expérience pour les régulateurs de la région. Il publie des documents pour les membres et permet de coordonner les positions régionales</p> <p>- SG : Les Groupes d'étude Ces groupes réalisent des recherches, analyses et études selon des thématiques définies annuellement</p> <p>- APTYPSF : Forum pour les professionnels débutants et les étudiants Il consiste en des formations thématiques en partenariat avec des Universités</p> <p>- APT Ressources volontaires Le but de ce programme est de s'appuyer sur des contributions volontaires de personnes ou organismes parrainés par les membres de l'association. L'objectif étant de créer une base de données qui permette de maintenir une relation importante entre les experts du secteur dans la région. Les volontaires pourront choisir parmi les thèmes suivants : Politique et régulation, Radiocommunications, technologies haut débit, télécommunications mobiles internationales, standardisation, développement technique, infrastructure d'information, développement des ressources humaines, perspectives d'affaires, technologie de l'information et de la communication, groupes d'étude. Leurs contributions peuvent prendre différentes formes : rapport sur une étude, articles, proposition de projet, note d'information, contribution à un programme APT, informations statistiques... Ces volontaires ne recevront pas d'indemnités financières pour leur contribution.</p> <p>- Le Forum des opérateurs de l'APT Il a été créé en 2004 afin de construire une plateforme de coopération entre les opérateurs de télécommunications et de technologies de l'information, les chercheurs et autres membres du secteur dans régions Asie-Pacifique.</p>
Mode d'adhésion	http://www.aptsec.org/member/member.html

Les activités de ce réseau se concentrent sur des volets de la coopération en matière de télécommunications : l'échange d'information et d'expérience (Forum, Groupe de travail, la formation des ressources humaines (étudiants, débutants et professionnels), l'harmonisation des systèmes de standardisation, la publication d'études au travers de thématiques spécifiques aux problématiques de la région, telles que les communications sans fil.

AREGNET
Réseau des régulateurs arabes

Membres :

Les représentants des autorités compétentes en matière de régulation des télécommunications (Ministères, régulateurs) des pays arabes :

- Péninsule arabique : Arabie Saoudite, Bahreïn, Emirats Arabes unis, Oman, Qatar, Yémen
- Moyen-Orient : Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Palestine, Syrie
- Afrique du Nord : Algérie (Autorité de régulation de la Poste et des Télécommunications), Egypte, Comores, Djibouti, Libye, Maroc (Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications), Mauritanie, Tunisie, Somalie, Soudan

Date de création	La création du Réseau des Régulateurs arabes des télécommunications et des technologies de l'Information a eu lieu à l'occasion de la 1 ère conférence des Régulateurs de la région arabe qui s'est déroulée à Alger du 19 au 21 avril 2003 et qui a vu la présence de représentants de Régulateurs, d'administrations et d'opérateurs de 15 pays arabes.
Secteurs	Télécommunications et / ou Télécommunications et Technologie de l'information (TIC)
Objectifs	<p>Le Réseau a pour objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'échange d'avis et d'expertise en matière de régulation du secteur 2. l'élaboration de politiques et de modèles de régulation et procédures justes et transparentes aux fins de s'en inspirer pour réaliser l'universalité du service et le développement durable du secteur 3. la coordination en vue de réaliser l'homogénéité des pratiques de régulation dans le monde arabe au moyen de l'échange d'informations et œuvrer en vue de les unifier et d'adopter des positions rapprochées en la matière. 4. procurer à ses membres des modèles de régulation, de politiques et de procédures saines et homogènes ayant pour but l'encouragement au développement et à la modernisation des réseaux et services de télécommunications et des technologies de l'information sur un mode efficient et adéquat ainsi qu'à l'instauration d'un environnement concurrentiel en vue de garantir la fourniture de tels services à leurs bénéficiaires au moindre coût et au plus haut niveau de qualité. 5.œuvrer en vue de coordonner les positions des membres du Réseau en vue de l'adoption d'un point de vue unifié dans les concerts international et régional et ce dans les limites des

	<p>fonctions et missions du Réseau.</p> <p>Ces 5 objectifs s’accompagnent des 5 missions suivantes</p> <p>1. faciliter l’opération de création de capacités en ressources humaines des adhérents au moyen en coopérant à procurer la formation et l’échange d’experts entre les membres du Réseau.</p> <p>2. la coordination en vue de réaliser l’homogénéité des critères et des politiques de régulation et des procédures et œuvrer en vue de leur unification en tirant profit des meilleures pratiques et normes adoptées à l’échelle mondiale.</p> <p>3 assurer le suivi des modèles de développement universels relatifs au Secteur en vue de faciliter son développement dans le monde arabe.</p> <p>4. Encourager la libéralisation accrue et l’introduction de la concurrence dans l’établissement de réseaux et la fourniture de services et la participation du secteur privé dans le secteur des télécommunications et des technologies de l’information dans la région arabe.</p> <p>5. encourager la création d’entités de régulation du secteur des télécommunications dotées de pouvoirs suffisants, dans les Etats arabes où de telles autorités n’ont pas été créés.</p>
<p>Organisation structure direction</p>	<p>a) L’Assemblée Générale (stratégie, programme d’actions, demandes d’adhésion)</p> <p>b) La Présidence (préside, convoque et prépare les réunions, prends les mesures nécessaires à l’exécution des missions du Réseau et des décisions de l’AG, incite et préside à l’AG, Représente le Réseau dans les réunions régionales et internationales</p> <p>c) Le Secrétariat Permanent (gestion courante des affaires du Réseau en coordination permanente avec ses membres et avec la Présidence notamment)</p> <p>d) Le Comité de Coordination composé de trois personnes : 1. Le Président de la session précédente 2. Le Président en exercice 3. Le prochain Président (en liaison avec la Présidence la préparation de l’Assemblée Générale du Réseau et l’enrichissement de la Stratégie et du programme d’action du réseau, se réunit au moins deux fois par an)</p> <p>La Présidence du Réseau est tournante selon le principe de l’ordre alphabétique et dure une année jusqu’à la tenue de la prochaine Assemblée Générale annuelle ordinaire.</p>
<p>Activités</p>	<p>Ses activités se concentrent autour de quatre axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la préparation d’un cadre général pour les politiques et la régulation du secteur des technologies de l’information (se décompose en 6 projets) - la mise en œuvre de lignes directrices pour une

	<p>standardisation et des spécifications techniques communes pour les équipementiers du secteur des télécommunications et des technologies l'information (se décompose en 4 projets)</p> <ul style="list-style-type: none"> - la constitution d'une capacité de Ressources Humaines par la formation, l'échange d'expertise et d'experts (se décompose en 5 projets) - des groupes de travail et d'études thématiques (roaming entre pays arabes et international en cours, à la demande du Conseil des Ministres des Pays Arabes)
Activités à venir	<p>Etudes des thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un cadre réglementaire pour les licences Wimax et WLAN - Définition d'un cadre réglementaire pour la VoIP - Politique d'allocation et d'attribution du spectre - Analyse de la concurrence sur le marché des télécommunications - Définition d'un cadre réglementaire pour les réseaux privés - Définition d'un cadre réglementaire pour les opérateurs de réseau virtuel mobile - Définition d'un cadre réglementaire pour les VSAT - Définition d'un cadre réglementaire pour la convergence des réseaux - Définition d'un cadre réglementaire pour les services DVB-H - Création d'une bibliothèque électronique accessible depuis le site internet de l'ARNET
Le site internet	<p>Le site du réseau présente 5 parties, dont trois sont à souligner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la datatech est une base de données concernant les divers domaines en relation avec la régulation des postes et télécommunications (aspects économiques, sociaux, politiques et réglementaires) - le Forum - « Dossiers »
Relations extérieures	<p>Les opérateurs de télécommunications et les Unions Internationales et Régionales du Secteur des Télécommunications peuvent assister aux réunions ayant pour ordre du jour des questions techniques, en tant qu'observateurs et ce en vertu d'une demande présentée par l'une d'elles ou par un membre du Réseau et approuvée par l'Assemblée Générale. Le réseau est observateur dans le cadre du Conseil des Ministres des Télécommunications et de l'Information depuis 2004. Il est membre de l'UIT.</p>

<p>Mode de financement des activités</p>	<p>A. Le Réseau n'est pas doté de Budget. B. Chaque membre prend en charge les frais supportés par ses représentants aux réunions et conférences et autres manifestations organisées par le Réseau. C. le régulateur algérien supporte les dépenses du Secrétariat permanent. D. Le pays hôte supporte les frais occasionnés par la tenue des réunions, conférences et manifestations en relation avec les activités du Réseau, qu'il viendrait à abriter. E. Les ressources financières** du réseau sont gérées par le Secrétariat Permanent sous l'égide et selon les orientations et instructions de la Présidence. La Présidence présente un rapport à l'assemblée Générale sur les comptes du Réseau, durant chaque assemblée ordinaire annuelle.</p> <p>**</p> <p>A. Les contributions des régulateurs membres : B. Les contributions présentées par les entreprises, sociétés, organismes publics ou privés de pays arabes ou étrangers. C. La Présidence peut en collaboration avec la commission de coordination obtenir des ressources des organisations régionales et internationales. D. Toute autre contribution que l'Assemblée Générale approuverait.</p>
<p>Mode d'adhésion</p>	<p>Sont membres du Réseau :</p> <p>1. Les membres fondateurs : membres ayant participé à la première réunion des organismes de régulation des télécommunications (Alger 19-21 avril 2003). Ils sont les régulateurs de la République Algérienne Démocratique et Populaire, de l'Union des Iles Comoriennes, de la République de Djibouti, de la République Arabe d'Egypte, du Royaume Hachémite de Jordanie, de la République Islamique de Mauritanie, du Royaume du Maroc, du Sultanat d'Oman, de la Palestine, de l'Etat du Qatar, du Royaume d'Arabie Saoudite, de la République du Soudan, de la République Tunisienne, des Emirats Arabes Unis et de la République du Yémen.</p> <p>2. Les membres adhérents qui sont les régulateurs de pays arabes devenant membres du Réseau après demande expresse adressée au Secrétariat Permanent et après approbation de l'Assemblée Générale.</p>
<p>Site</p>	<p>http://www.aregnet.net/</p>

Le réseau des régulateurs arabes concentrent ses efforts sur l'étude des thématiques actuelles dans le but de présenter un secteur des TIC à la structure juridique, technique et technologique propice à attirer les capitaux étrangers. Les pays arabes font de la modernisation de leur secteur TIC une partie de leur stratégie de développement et d'attractivité de leur territoire.

ARTAC
Association de régulateurs de télécommunications d'Afrique Centrale

Membres :

Les Etats suivants : Congo, Cameroun, République Centrafricaine, Gabon, Tchad,

Certains sont en procédure d'adhésion :

Angola, Burundi, Guinée Equatoriale, Rwanda, Sao Tome et Principe

Date de création	<p>Les Ministres en charge des télécommunications de l'Afrique centrale se sont réunis le 30 septembre 2003, en marge de l'Assemblée des Parties du RASCOM.</p> <p>Sur les quatre points inscrits à l'ordre du jour de cette rencontre, le point portant sur le fonctionnement de la COPTAC, créée à Libreville en janvier 1998 s'est concentré en partie sur la nécessité de la mise en place d'un cadre de concertation des régulateurs dans le secteur des télécommunications de la sous région. L'ARTAC a ainsi vu le jour à Yaoundé (Cameroun) le 30 septembre 2003.</p> <p>Avec l'adoption des statuts donnant naissance à l'ARTAC les sous régions Afrique Centrale s'est mise au diapason des autres sous régions du continent. A ce titre, elle répond aux vœux de l'Union internationale des télécommunications, favorable à un regroupement des entités nationales de régulation, sous forme d'organes de collaboration et de coopération internationale.</p>
Secteurs	Télécommunications
Objectifs	<p>i. encourager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place de structures législatives et réglementaires modernes pour la fourniture des services de télécommunications - la séparation des rôles entre pouvoirs politiques, autorités de réglementation et exploitants de licence/fournisseurs de services - la création d'organismes nationaux de régulation et/ou de réglementation des télécommunications qui soient séparés, autonomes et dotés des compétences nécessaires - les projets de libéralisation, et de concurrence en vue de renforcer les réseaux et d'améliorer l'efficacité des services de télécommunications dans la sous-région ; - l'élaboration de politiques visant à faciliter l'accès universel et la pénétration des télécommunications dans les zones rurales et mal desservies - l'intégration des mécanismes réglementaires, des marchés des télécommunications, du marché de tout le continent africain ; - le renforcement des ressources humaines et des capacités afin de remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, de savoir-faire et de moyens dans le secteur émergent des technologies de l'information et de la communication (TIC) <p>ii. œuvrer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration et l'harmonisation des réglementations en matière de fourniture et de tarification des services de télécommunications

	<ul style="list-style-type: none"> - faciliter les échanges d'idées, d'opinions et d'expériences parmi les membres - élaborer et formuler, en vue d'une recommandation à soumettre aux pouvoirs politiques, un plan directeur en matière de TIC fixant les Objectifs politiques et posant les jalons de la modernisation des infrastructures de télécommunication et des services de distribution - la réalisation de normes de service harmonisées et l'adoption de normes techniques et qualitatives harmonisées en matière d'applications et d'équipements de télécommunications <p>iii. promouvoir la création et l'exploitation dans les pays d'Afrique Centrale de réseaux et services de télécommunications efficaces, adéquats et rentables, susceptibles de répondre aux besoins multiples des clients tout en étant économiquement durables ;</p> <p>L'association des Régulateurs des Télécommunications des pays de l'Afrique Centrale tentera de donner un souffle nouveau dans la résolution des différents problèmes pouvant être regroupés en trois grands points.</p> <p>1 – La coordination des fréquences aux frontières et l'accès au segment spatial</p> <p>2 – l'harmonisation des réglementations ;</p> <p>3 – Le renforcement des capacités</p> <p>L'intégration sous-régionale, catalyseur du développement harmonieux du secteur des télécommunications dans l'ensemble de la sous région, devrait être perçue comme un moyen pour l'ensemble des Etats d'accéder de manière équitable aux services des télécommunications</p>
<p>Organisation structure direction</p>	<p>L'association fonctionne de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un <u>Comité exécutif</u> composé de quatre membres : un Président, deux Vice-président et un Trésorier • des <u>Comités spécialisés</u>, fonctionnels, développe les lignes directrices et les modèles de régulation • un <u>Secrétariat exécutif</u> (au Botswana) en charge de l'Administration (frais, gestion des projets)
<p>Activités</p>	<p>05 - 06 Juin 2006 Yaoundé - République du Cameroun : 1ère Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique Centrale.</p> <p>La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur le Secrétaire Général du Ministère des Postes et Télécommunications</p> <p>Participaient à cette réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire Exécutif de la CEMAC - Représentant de Zone UIT pour l'Afrique Centrale - L'ART du Cameroun - L'ART du Gabon - La DGACPT du Congo - L'ART de la République Centrafricaine - L'OTRT du Tchad <p>Les travaux étaient conduits par le Président Exécutif sortant, Directeur</p>

	<p>Général de l'ART Cameroun, jusqu'à l'élection du nouveau bureau qui était inscrit à l'ordre du jour.</p> <p>La fonction de rapporteur était assurée par la DGACPT du Congo. Au cours de ces travaux, les participants ont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pris acte du rapport d'activités présenté par le Président Exécutif 2. Pris acte du rapport financier présenté par le Secrétaire Permanent 3. Examiné et accepté la demande d'adhésion à l'Association, des régulateurs de : <ul style="list-style-type: none"> - La République du Tchad - La République Démocratique du Congo, - La République de Burundi 4. Procéder à l'élection du nouveau bureau comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Président Exécutif : SAI Valeri, Directeur Général de l'ART- RCA. - Vice Président : ABAKAR Sougui, Directeur Général de l'OTRT- Tchad. - Adopté le règlement intérieur - Adopté le plan d'action 2006 7. Adopté le budget 2006 de l'Association <p>Par ailleurs, les régulateurs ont adopté trois résolutions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Résolution relative à la contribution financière des Agences de Régulation au fonds de solidarité En vue de l'exécution effective du programme d'action 2006 de l'ARTAC, les régulateurs des télécommunications s'engagent à contribuer équitablement au budget de l'ARTAC à hauteur de 10.000 000 FCFA par agence. 2. Résolution relative à la qualité de service : Vu les difficultés de communication au sein de la sous-région Afrique Centrale, l'ARTAC engage tous les opérateurs de télécommunications de téléphonie fixe et mobile ouverts au public ainsi que les fournisseurs d'accès Internet évoluant dans la sous-région, à améliorer leur qualité de service dans les meilleurs délais. 3. Résolution relative à la bonne utilisation des fréquences radioélectriques aux frontières des Etats : Constatant une mauvaise coordination dans la gestion des fréquences dans les zones frontalières des pays de la sous-région, l'ARTAC engage les régulateurs et les opérateurs des Télécommunications utilisant les fréquences radioélectriques, à trouver dans l'immédiat, des solutions pour une meilleure utilisation des fréquences, afin d'éviter les brouillages préjudiciables, les blocages des canaux et la concurrence déloyale.
<p>Activités à venir</p>	<p>Projet de plan d'action 2006-2007 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Promotion de l'ARTAC auprès des institutions internationales, régionales et sous-régionales (UIT, UAT, WATRA, TRASA, CEMAC, CTO, TRATEL...) 2. Edition d'un recueil de textes organiques des Autorités de régulation. 3. Elaboration d'une synthèse sur les tendances générales de la réforme des télécommunications dans les pays membres de l'ARTAC (Autorités de régulation, octroi des licences, interconnexion, service universel, développement des télécommunications, gestion des fréquences, ...). 4. Recherche des expertises (et élaboration d'une base de données) sur les

	<p>grandes questions de régulation (services universel, règlement des litiges, interconnexion, convergence, gestion des ressources,...).</p> <p>5. Formation sur la convergence, la régulation économique.</p> <p>6. Organisation d'un forum sous-régional sur la fourniture des services de télécommunications mobiles aux frontières des Etats.</p> <p>7. Elaboration des lignes directrices sou-régionales sur les grands dossiers de régulation (législation, licences, interconnexion, gestion des ressources, accès universels) en vue de la mise en place d'un marché commun dans l'espace CEMAC.</p> <p>8. Participation aux réunions relative aux projets sou-régionaux (réseau à fibre optique, centre de maintenance, école des télécommunications).</p>
Activités avec extérieur	<p>Collaborer et coopérer avec la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) en vue de la réalisation des Objectifs inscrits dans leur traité d'intégration économique et sociale</p> <p>Collaborer et coopérer avec l'Union africaine des télécommunications (UAT) pour lui permettre de remplir sa mission consistant à promouvoir le développement rapide du secteur de l'information et de la communication en Afrique afin d'assurer l'accès universel aux services de télécommunications de base et l'interconnectivité intégrale en Afrique ; et de lui permettre de réaliser ses Objectifs, en particulier l'Objectifs consistant à encourager l'élaboration et l'adoption de politiques et de cadres réglementaires appropriés des télécommunications en Afrique</p> <p>Collaborer et coopérer avec l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) pour la réalisation de son programme de développement mondial des télécommunications, notamment les projets de création de structures régionales et sous-régionales en vue d'améliorer l'efficacité de la fourniture des services de télécommunications</p> <p>Collaborer et coopérer avec toute autre organisation régionale ou internationale des télécommunications</p>
Mode de financement des activités	<p>Résolution 1 de la 1ère Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique Centrale (juin 2006) relative à la contribution financière des Agences de Régulation au fonds de solidarité</p> <p>En vue de l'exécution effective du programme d'action 2006 de l'ARTAC, les régulateurs des télécommunications s'engagent à contribuer équitablement au budget de l'ARTAC à hauteur de 10.000 000 FCFA par agence.</p>
Mode d'adhésion	Appartenir à la Sous-régions de l'Afrique Centrale

Les activités de ce réseau s'inscrivent dans deux Communauté «économique, plus large que les télécommunications : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) en vue de la réalisation des Objectifs inscrits dans leur traité d'intégration économique et sociale

ARTAO Assemblée des régulateurs de télécommunication de l’Afrique de l’Ouest

Membres :

Les Autorités chargées de la régulation du marché des télécommunications et/ou régulateurs des pays d’Afrique de l’Ouest :

- DPPT, Bénin
- Autorité de régulation des télécommunications, ARTEL, Burkina Faso
- Agence des Télécommunications de Côte d’Ivoire ATCI
- Autorité Nationale des Communications, NCA, Ghana
- Centre gambien de formation en télécommunications, GTC, Gambie
- Ministère des Postes et des Télécommunications, MPT, Guinée Conakry
- Institut des Communications de Guinée Bissau, ICGB
- Libéria
- Autorité de Régulation Multisectorielle, ARM, Niger
- Comité de Régulation des Télécommunications, CRT, Mali
- Autorité de Régulation, AR, Mauritanie
- Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes, ARTP, Sénégal
- Sierratel, opérateur national de Sierra Leone
- Nigeria

Date de création	Novembre 2002
Secteurs	Technologie de l’information (TIC)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l’interconnexion des réseaux des pays membres • Faciliter la formation du personnel • Mise en place d’un marché commun • Libéralisation des services et des infrastructures
Activités	<p>Encore en phase de « construction » elle vise à renforcer sa structure organisationnelle. Son influence est donc très faible sur les politiques et orientations dans la sous-région. Les régulateurs membres attendent avant tout de cette organisation la mise à disposition de moyens financiers et humains pour assurer une interconnexion entre les différents réseaux et faciliter la formation de personnel.</p> <p>Les activités se concentrent notamment autour de la formation.</p>
Mode de financement des activités	Bailleurs de fonds : Banque mondiale, USAID, Banque Africaine de développement
Mode d’adhésion	Membres de la Communauté Economique de l’Afrique de l’Ouest

**ATRN – African Telecommunication Regulators Network
Réseau africain des régulateurs de télécommunications**

Pays membres :

Les représentants des régulateurs (autorités compétentes) des pays africains anglophone et francophone

Les organisations internationales et régionales peuvent participer en tant qu'observateurs.

On retrouve dans cette association les membres africains appartenant également au Réseau FRATEL

Date de création	1999 à l'occasion du Forum de l'UIT sur la régulation des télécommunications en Afrique et dans les Pays arabes, à Rabat
Secteurs	Télécommunications
Objectifs	Promouvoir la modernisation du secteur, intensifier la coopération, coordonner des positions nationales, échanger de l'information et harmoniser les pratiques réglementaires en Afrique pour à terme arriver à une intégration économique
Organisation structure direction	<p>L'ATRN fonctionne de la même manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une Présidence annuelle tournante • un Comité de coordination composé de trois membres : l'ancien, l'actuel et le futur Président • un Secrétariat permanent assuré par l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) du Maroc
Activités	<p>Les activités se concentrent sur l'échange d'information et d'expérience grâce à une réunion annuelle, des séminaires et des ateliers thématique (e-commerce, internet, tarifs et coûts) ou de formation, des échanges de personnels et la diffusion d'information</p> <p>Lors de la réunion qui s'est tenue en 2000 au Botswana, les membres ont défini leurs axes de travail prioritaires : les règles de l'interconnexion et la gestion du spectre, les fonds, la numérotation, la tarification, le service universel, la concurrence, la libéralisation, l'indépendance et l'adaptation de la régulation aux nouvelles technologies.</p> <p>En 2006, s'est tenu une réunion du Réseau à Yaoundé (Cameroun) dont le thème était : Réseaux IP et services connexes : défis pour les Régulateurs africains</p>

<p>CITEL Commission interaméricaine de télécommunications</p>

Pays membres :

Les pays membres de l'Organisation des Etats Américains (OEA), au nombre de 35 et 200 membres associées du secteur privé.

Les membres de l'OEA : Antigua et Barbuda, Argentine, Commonwealth des Bahamas, Barbados, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République Dominicaine, Dominique, Equateur, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Sainte Lucie, Saint Vincent et Grenadines, Surinam, Saint Kitts et Nevis, Trinidad y Tobago, Etats-Unis, Uruguay, Venezuela.

Date de création	<p>L'OEA (au départ Union Panaméricaine) est l'une des plus anciennes organisations régionales au monde. Elle date de juillet 1923 et la Congrès de Panama. La 5^e Conférence International américaine de mai 1926 décide la création de la Commission interaméricaine des Communications Electriques, considérée comme l'ancêtre de la CITEL.</p> <p>En 1962 – 1963 que cette Commission devient une branche de l'OEA, spécialisée dans le secteur des télécommunications (article 25 de la Charte de l'OEA) mais techniquement autonome pour la réalisation de ses fonctions. Elle prend alors le nom Commission Interaméricaine des télécommunications (CITEL).</p>
Secteurs	Télécommunications - radiocommunications
Objectifs	<p>Promouvoir et faciliter le développement de technologies de l'information et de la communication qui permettent le développement de la région.</p> <p>Promouvoir l'unification des normes techniques et des procédures administratives du secteur des télécommunications dans la région.</p> <p>Porter les positions communes de ses Etats membres au sein des instances internationales.</p>
Organisation structure direction	<p>La CITEL est rattachée à l'OEA Les décisions sont prises par consensus La CITEL est mandatée par les Chefs d'Etat pour certains sujets liés aux Télécommunications (Sommets des Amériques)</p> <p>Elle fonctionne en Comités (2006 – 2010) élues par l'Assemblée générale pour 4 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une Comité dirigeant permanent (COM/CITEL) composée de 11 membres - un Comité consultatif permanent I, chargé de conseiller le Comité dirigeant en matière de Télécommunications - un Comité consultatif permanent II, chargé de conseiller le

	<p>Comité dirigeant en matière de Radiocommunications (radiodiffusion incluse)</p> <ul style="list-style-type: none"> - un Comité de coordination (entre ces différentes entités) <p>avec en complément un Groupe de travail préparatoire des conférences</p>
Activités	<p>Les activités s'articulent autour des trois Comité non dirigeant et du groupe de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Comité consultatif permanent I - Télécommunications a pour mission de coordonner les normes pour les réseaux et les services (objectif d'interopérabilité des réseaux et des services), le suivi et la proposition de recommandation en matière d'environnement économique et réglementaire, (ARM, évolution conformité, tarifs notamment) ; - un Comité consultatif permanent II - Radiocommunications (radiodiffusion incluse) a pour rôle la coordination et l'harmonisation des normes pour l'utilisation du spectre (planification et gestion) et des orbites satellitaires pour les services de radiocommunications ; - un Comité de coordination sert de coordonnateur au sein de CITEL (entre les Comités et les différentes activités) et à dans les relations de la CITEL avec les acteurs extérieurs du secteur des télécommunications dans la région. Il s'occupe également de la gestion des fonds, du budget et de tout amendement à la charte constitutive de la CITEL. Il a un rôle de secrétariat rapportant les conclusions de programmes d'activité et du groupe de travail - le Groupe de travail préparatoire des conférences, prépare les conférences internationales de l'UIT (position commune), toutes conférences où la CITEL prend part et réalise des consultations interrégionales en préparation de ces conférences
Mode de financement des activités	Les fonds viennent de l'OEA, elle-même financée par ses membres
Mode d'adhésion	Etre membre de l'OEA

Les activités de ce réseau se concentrent sur la réalisation d'objectifs globaux qui vont au-delà du secteur des télécommunications : le libre échange et la lutte contre l'insécurité, la CITEL étant rattachée à l'OEA.

<p>COMTELCA Commission Technique de Télécommunications Centraméricaine</p>
--

Pays membres :

Les représentants des régulateurs (autorités compétentes) des 7 pays centraméricains :

- SIT (Superintendencia de telecomunicaciones), Guatemala
- SIGET (Superintendencia General de Electricidad y Telecomunicaciones), Le Salvador
- CONATEL (Conseil National des Télécommunications), Honduras
- TELCOR (Institut National des Télécommunications et des Postes), Nicaragua
- ARSP⁴ (Autorité régulatrice des services publics – Services des Télécommunications et des Postes), Costa Rica
- ERSP (Autorité Nationale des Services publics), Panama

Observateurs : INDOTEL (Institut dominicain des Télécommunications), République Dominicaine

Membres associés : (opérateurs publics, privés, équipementiers) :

- TELGUA de Guatemala
- TELECOM d'El Salvador
- HONDUTEL du Honduras
- ENITEL du Nicaragua
- ICE (Institut costaricain de l'électricité)⁵
- Cable & Wireless Panama
- Ericsson Amérique Centrale

Date de création	Créée en 1966, la COMTELCA était au départ une commission technique chargée de la construction et entretien du système régional de télécommunications de la région, aujourd'hui ses compétences se sont élargies (cf objectifs et activités)
Secteurs	Télécommunications
Objectifs	Les deux premiers objectifs de la Commission, l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux sont atteints, les deux phases à suivre sont leur modernisation et l'intégration des systèmes nationaux de télécommunications Formation, information, assistance, promotion, réglementation

⁴ Cette Autorité s'occupe de la fixation des prix des services de communications électroniques et postaux, de leur contrôle et de leur suivi ; de l'information des consommateurs, des entreprises et institutions du secteur des télécommunications ; de promouvoir la qualité de service ; de réguler les deux secteurs afin qu'ils répondent aux exigences écrites dans la Loi (qualité, quantité, opportunité, continuité, et confiance) ; fiscalisation ; respect de la normalisation

⁵ Sa fonction est, au travers de ses entreprises, de développer, exécuter, produire et commercialiser tous types de services publics d'électricité et de télécommunications, ainsi que les services annexes à ces activités

Organisation structure direction	La Commission impose des Résolutions
Activités	<p>Les activités s’articulent autour de 5 principales initiatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d’un centre d’excellence centraméricain pour la formation et la recherche - la construction d’un Forum pour échanger en ligne - le développement de l’Autoroute Méso-américaine de l’information pour diffuser l’information - la mise en place d’un système de centres de télécommunications pour le milieu rural pour réduire la fracture numérique - l’harmonisation progressive des cadres juridiques nationaux selon un Livre des politiques régionales des télécommunications et de l’informatique
Activités à venir	<p>Développement et mis en œuvre d’initiatives qui permettront de moderniser et intégrer les systèmes nationaux de télécommunications</p> <p>Développement du site internet</p>
Mode de financement des activités	
Mode d’adhésion	

Les activités de ce réseau se concentrent sur la réalisation d’un objectif principal : la création d’un marché intégré des télécommunications au niveau régional. Ces activités sont spécifiques une organisation qui regroupent des pays d’une même région, géographiquement proches mais également avec un niveau de développement économique et technique équivalent.

<p>CRASA Association de régulateurs de télécommunications d’Afrique du Sud</p>
--

Pays membres :

Les régulateurs des pays d’Afrique du Sud :

- INACOM (ancien monopole d’Etat), Angola
- BTA (Autorité des Télécommunications du Botswana), Botswana
- ICTA (Autorité des Technologies de l’Information et de la Communication), Ile Maurice
- LTA (Autorité des Télécommunications du Lesotho), Lesotho
- MACRA (Autorité de Régulation des Communications de Malawi), Malawi
- NCM, (*Ministère National des Communications*) Mozambique
- NCC (Commission des Communications de Namibie), Namibie
- ICAS (*Autorité de l’information et des Communications*), Afrique du Sud
- TCC (Commission des Communications de Tanzanie), Tanzanie
- CAZ, (Autorité des Communications de Zambie), Zambie
- POTRAZ, Autorité de régulations postale et des télécommunications de Zimbabwe), Zimbabwe
- SPTC (Commission des Postes et Télécommunications du Swaziland), Swaziland, « Telecommunications Act » en attente d’être adopté pour création de l’Autorité
- ARPTC (Autorité de régulation des Postes et Télécommunication du Congo) République du Congo

Un pays est observateur car il ne possède pas encore de régulateur : Les Seychelles

Date de création	Cette Association a été créée en septembre 1997 à Dan Es Salaam (Tanzanie)
Secteurs	<p>Le secteur d’activité de l’association a récemment été élargi, des Télécommunications aux Technologies de l’information et de la communication (TIC° afin de prendre en compte la convergence des télécommunications, des médias et des services informatiques.</p> <p>Cet élargissement a été décidé lors de la 9^e réunion annuelle de l’association, en février 2006, qui s’est conclue sur l’adoption d’une nouvelle Constitution et d’un nouveau nom pour l’association (de TRASA à CRASA).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les problématiques de régulation et échanger des idées, des points de vue et des expériences en matière de régulation des TIC • Promouvoir la mise œuvre des réseaux et de services de télécommunications adaptés et à un prix efficace (économiquement raisonnable pour les clients de la région) dans la région

	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'harmonisation du cadre réglementaire pour l'ensemble de l'industrie des TIC • Maximiser l'utilisation des ressources rares dans des domaines spécifiques des télécommunications
Organisation structure direction	<p>L'association fonctionne de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un <u>Comité exécutif</u> composé de quatre membres : un Président, deux Vice-président et un Trésorier • des <u>Comités spécialisés</u>, fonctionnels, développe les lignes directrices et les modèles de régulation • un <u>Secrétariat exécutif</u> (au Botswana) en charge de l'Administration (frais, gestion des projets)
Activités	<p>Les activités se concentrent sur les outils permettant de rendre accessible l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des réunions annuelles (2006 : Réunion du Comité pour la numérotation et la standardisation, 2007 : Réunion du Comité de développement et de renforcement des ressources humaines) • des publications : lignes directrices sur la politique réglementaire et la régulation des réseaux sans fil (one stop shop en ligne) • un site internet (Forum) <p>CRASA a des relations privilégiées avec de nombreux organismes et associations internationaux (UIT, ARTAO, CTO, WTO, ARICEA, USAID, UE)</p> <p><u>Les publications</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le rapport annuel • Lignes directrices pour la politique en matière de Technologies de l'information et sa régulation • Lignes directrices de la politique en matière d'attribution de licences pour les télécommunications dans le SADC (Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe) Lignes directrices de la politique en matière de tarifs des services de télécommunications • Lignes directrices en matière d'interconnexion dans la région sud africaine • Manuel du cahier des charges et de l'allocation des coûts • Politiques de télécommunications de la SATCC (Commission du Transport et des Télécommunications d'Afrique du Sud) pour le SADC • Modèle de facture SADC <p><u>Les notes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Coopération régionale en matière de télécommunication (1999)

	<ul style="list-style-type: none"> • Construire une autorité de régulation forte : les personnes, le financement, les règles et le <p><u>Des rapports pays</u></p> <p><u>Des conférences thématiques qui s'appuient sur les travaux des comités de spécialistes</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><u>comités de spécialistes</u></th> <th>Convenor</th> <th>Co-Convenor</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Interconnexion et tarifs</td> <td>Zambia</td> <td>Lesotho</td> </tr> <tr> <td>Plan de radio fréquences, technologie et services avancés</td> <td>Malawi</td> <td>Zimbabwe</td> </tr> <tr> <td>Attribution de licences et Service/accès universel</td> <td>Botswana</td> <td>Swaziland</td> </tr> <tr> <td>Ressources humaines, développement et habilitation</td> <td>Tanzania</td> <td>South Africa</td> </tr> <tr> <td>Numérotation et standards</td> <td>South Africa</td> <td>Mozambique</td> </tr> <tr> <td>Droit des consommateurs</td> <td>Zambia</td> <td>Botswana</td> </tr> <tr> <td>Juridique et politique</td> <td>Mauritius</td> <td>South Africa</td> </tr> <tr> <td>Comité d'Audit et de finance</td> <td>South Africa</td> <td>(Botswana)</td> </tr> <tr> <td>Equipe de tache</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Comité projet de création de revenu</td> <td>Botswana</td> <td>Lesotho</td> </tr> <tr> <td>Strategic Business Plan</td> <td>Botswana</td> <td>Tanzania</td> </tr> <tr> <td>Legislative Review</td> <td>Zambia</td> <td>Malawi</td> </tr> <tr> <td>Regulatory Issues on ICT infrastructure including EASSy Project</td> <td>Zambia</td> <td>Malawi</td> </tr> </tbody> </table>	<u>comités de spécialistes</u>	Convenor	Co-Convenor	Interconnexion et tarifs	Zambia	Lesotho	Plan de radio fréquences, technologie et services avancés	Malawi	Zimbabwe	Attribution de licences et Service/accès universel	Botswana	Swaziland	Ressources humaines, développement et habilitation	Tanzania	South Africa	Numérotation et standards	South Africa	Mozambique	Droit des consommateurs	Zambia	Botswana	Juridique et politique	Mauritius	South Africa	Comité d'Audit et de finance	South Africa	(Botswana)	Equipe de tache			Comité projet de création de revenu	Botswana	Lesotho	Strategic Business Plan	Botswana	Tanzania	Legislative Review	Zambia	Malawi	Regulatory Issues on ICT infrastructure including EASSy Project	Zambia	Malawi
<u>comités de spécialistes</u>	Convenor	Co-Convenor																																									
Interconnexion et tarifs	Zambia	Lesotho																																									
Plan de radio fréquences, technologie et services avancés	Malawi	Zimbabwe																																									
Attribution de licences et Service/accès universel	Botswana	Swaziland																																									
Ressources humaines, développement et habilitation	Tanzania	South Africa																																									
Numérotation et standards	South Africa	Mozambique																																									
Droit des consommateurs	Zambia	Botswana																																									
Juridique et politique	Mauritius	South Africa																																									
Comité d'Audit et de finance	South Africa	(Botswana)																																									
Equipe de tache																																											
Comité projet de création de revenu	Botswana	Lesotho																																									
Strategic Business Plan	Botswana	Tanzania																																									
Legislative Review	Zambia	Malawi																																									
Regulatory Issues on ICT infrastructure including EASSy Project	Zambia	Malawi																																									
Activités à venir	<p>10ème réunion général annuelle de CRASA, Windhoek, Namibie 29 et 30 mars 2007</p> <p>Ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réception des rapports pays de membres - Remise des rapports des comités spécialisés - Point sur les activités de l'Association - Approuver le programme d'action de CRASA pour l'année suivante - Approuver après réception les comptes financiers audités pour l'exercice s'étant terminé au 31 mars 2006 - Divers 																																										
Mode d'adhésion	<p>Toute entité privée ou publique travaillant dans le domaine des TIC.</p> <p>Deux types de statuts : membre à part entière ou associé.</p>																																										

CRASA est un exemple dont il faudra suivre l'évolution après le changement de son périmètre d'activité.

CTO Organisation des Télécommunications du Commonwealth
--

Pays membres :

Les Gouvernements (Autorités compétentes en matière de télécommunications en général) des pays suivants :

<u>Membres:</u>	<u>Etat membres associés :</u>	<u>Territoires associées :</u>
Bangladesh Barbados Botswana Cameroun Chypre Fiji Gambie Ghana Guyane Inde Jamaïque Kenya Lesotho Malawi Malaisie Malte Mauritanie Mozambique Nigéria Pakistan Papouasie Nouvelle Guinée Seychelles Sierra Leone Iles Solomon Afrique du Sud Sri Lanka Swaziland Tanzanie Trinidad et Tobago Uganda Royaume Uni Vanuatu Zambie	Antigua et Barbuda Dominique Grenade Maldives St Christophe Nevis Sainte Lucie St Vincent Tonga	Anguilla Ascension Bermuda Iles Caïman Iles Falkland Gibraltar Montserrat Ste Hélène Tortola Iles Turks et Caicos

Date de création	Cette Association a été créée en 1901
Secteurs	Le secteur d'activité est large, technologies de l'information TIC

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Partage d'information de qualité • Renforcer les partenariats entre les Autorités nationales, et le monde des affaires des Etats membres et avec les autres régions, afin de réduire la pauvreté et d'atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire en matière de TIC • Comblent la fracture numérique en se concentrant sur cinq secteurs clés : l'alimentation-agriculture (e-nutrition), l'éducation (distance learning), la santé (télémédecine), le gouvernement électronique (e-gouvernement) et le commerce électronique (e-commerce) • Faciliter le développement des télécommunications et des autres activités permettant d'atteindre les objectifs de développement social et économique des Autorité nationales et de la société civile
Organisation structure direction	<p>Elle fonctionne avec une Présidence entourée plusieurs départements fonctionnels (finances et administration, ressources humaines, programmes et logistiques)</p>
Activités	<p>Les activités se concentrent sur trois principaux domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politique et régulation des communications • Développement du secteur privé, des entreprises du secteur des communications • Applications des communications pour le développement économique et social <p>Le CTO a réalisé plus de 3000 projets depuis sa création, plus de 120 conférences et réunions internationales, des programmes de formation ...</p> <p>Chaque année le CTO organise 200 projets de coopération technique et une dizaine de groupe de travail international</p> <p>L'organisation se charge aussi de programmes bilatéraux avec des pays ou d'autres organismes et institutions</p>
Activités à venir	

Le CTO est le seul groupement qui ne répond pas à une logique régionale. Cette organisation est un partenariat de développement international entre les Etats des pays du « Commonwealth » et de certains autres pays associés et des acteurs du secteur privé des télécommunications.

<p>GRI / GRE Réseau des régulateurs européens</p>

Membres :

Les représentants des autorités de réglementation nationales (ARN) des pays européens membres du GRI :

- Etats membres de l'Union : les 27 Etats membres de l'Union européenne
- Etats « accédants » : Turquie, Croatie, Macédoine
- Etats membres de l'EEE : Islande, Lichtenstein, Norvège
- Etat membre de l'AELE : Suisse

Les ARN des Etats accédants et membres de l'EEE et de l'AELE sont observateurs au sein du GRE.

Date de création	<p>Le groupe des régulateurs indépendant (GRI) a été créé de façon informelle en 1997 à l'initiative de quelques Autorités de Régulation Nationales (ARN).</p> <p>Le groupe des régulateurs européens a été créé par une décision de la Commission européenne du 29 juillet 2002.</p>
Secteurs	Communications électroniques
Objectifs	<p>Le GRI a pour objectif d'échanger les expériences afin de traiter des problèmes concurrentiels similaires d'un pays à un autre.</p> <p>Les objectifs du GRE sont précisés dans la décision mentionnée ci-dessus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conseiller et d'assister la Commission dans la consolidation du marché intérieur des réseaux et des services de communications électroniques ; - servir d'interface entre les autorités réglementaires nationales et la Commission ; - contribuer au développement du marché intérieur et à l'application uniforme, dans tous les États membres, du cadre réglementaire.
Organisation structure direction	<p>a) La représentation au sein du GRI et du GRE est assurée par les présidents, membres des collèges ou directeurs généraux des ARN.</p> <p>b) La Présidence est assurée pour 1 an par le président d'une ARN choisi parmi ses pairs. Elle est assistée par l'ARN ayant assuré la présidence l'année précédente et par celle devant l'assurer l'année suivante (troïka). Elle préside et prépare les réunions plénières (au minimum 4 fois par an) et représente le groupe vis-à-vis des instances de l'union européenne (notamment de la Commission) et des acteurs du secteur.</p>

	c) Le Secrétariat du GRI est assuré collectivement par des représentants de quelques ARN sur le mode du volontariat. Un expert national détaché auprès de la Commission assure les relations entre la Commission et le GRE.
Activités	<p>Les activités se concentrent sur le programme de travail commun au GRI et GRE, défini annuellement. Les programmes de travail annuels couvrent les aspects techniques, économiques et réglementaires des communications électroniques, notamment en ce qui concerne les services mobiles et haut débit. La révision du cadre réglementaire en cours sur les années 2006-2009 donne également lieu à d'importants travaux.</p> <p>Les textes adoptés par le GRE sont des positions communes, des rapports, des PIBS (meilleures pratiques) ou des comparaisons (benchmarks). Aucun de ces textes n'emporte d'obligations légales d'application mais les ARN s'engagent à conformer leurs pratiques aux textes adoptés autant que faire se peut en fonction des circonstances nationales.</p>
Le site internet	<p>Le site du GRI est actuellement en reconfiguration</p> <p>Le site du GRE est hébergé par la Commission européenne. Il présente notamment les programme de travail, les dates des réunions plénière et publie les documents officiellement adoptés sous l'égide du GRE.</p>
Mode de financement des activités	<p>A. Le GRI/GRE n'est pas doté de budget. Les ARN financent cependant l'ANACOM (ARN du Portugal), chargée de la mise en œuvre et de la gestion du site internet du GRI.</p> <p>B. Chaque membre prend en charge les frais supportés par ses représentants aux réunions et conférences et autres manifestations organisées par le Réseau. La Commission européenne prend à sa charge les trajets et hébergement d'un délégué par ARN lors des réunions plénières.</p> <p>C. L'ARN hôte supporte les frais occasionnés par la tenue des réunions, conférences et manifestations qu'il abrite.</p>
Mode d'adhésion	<p>Toute ARN indépendante d'un pays membre de l'union européenne est membre de droit du GRI et du GRE.</p> <p>Les ARN des Etats en cours de négociations d'adhésion ainsi que les pays membres de l'AELE sont membres du GRI et observateurs auprès du GRE.</p>
Site	<p>Site GRI : http://irgis.anacom.pt</p> <p>Site GRE : http://www.erg.eu.int</p>

Les activités du GRI, et encore plus celle du GRE, sont de nature différente à celle de FRATEL. Inscrits dans le cadre réglementaire et de régulation de l'Union européenne ces deux groupes fonctionnent de manière différente et ont un pouvoir plus important sur les décisions de leurs membres, même si elles ne s'imposent pas.

<p>REGULATEL</p> <p>Forum Latino-américain des institutions de régulation des télécommunications</p>
--

Membres :

Les représentants des régulateurs (autorités compétentes) des pays latino-américains :

- CNC (Commission Nationale des Communications), Argentine
- SITTEL (Super intendance des Télécommunications), Bolivie
- ANATEL (dépendant du Ministère des Communications brésilien), Brésil
- SUBTEL (Sous-secrétariat aux Télécommunications), Chili
- CRT (Commission de Régulation des Télécommunications), Colombie
- ARSP⁶ (Autorité de Régulation des Services publics), Costa Rica
- MIC (Ministère de l'Information et des Communications), Cuba
- CONATEL (Conseil National des Télécommunications), Equateur
- SIT (Superintendencia de telecomunicaciones), Guatemala
- SIGET (Superintendencia General de Electricidad y Telecomunicaciones), Le Salvador
- CONATEL (Commission Nationale des Télécommunications), Honduras
- COFETEL (Commission Fédérale des Télécommunications), Mexique
- TELCOR (Institut National des Télécommunications et des Postes), Nicaragua
- ERSP (Autorité Nationale des Services publics), Panama
- CONATEL (Commission Nationale des Télécommunications), Paraguay
- OSIPTEL (Organisme Superviseur de l'Investissement privé en Télécommunications), Pérou
- INDOTEL (Institut Dominicain des Télécommunications), République Dominicaine
- URSEC (Unité régulatrice des Services), Uruguay
- CONATEL (Commission Nationale des Télécommunications), Venezuela

Observateurs : CMT (Commission du Marché des Télécommunications), Espagne et ANACOM (Autorité Nationale des Communications), Portugal.

Date de création	
Secteurs	Télécommunications
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Echange d'information sur le cadre et la gestion réglementaires, les services et le marché des télécommunications • Promouvoir l'harmonisation de la régulation des télécommunications pour contribuer à l'intégration de la région

⁶ Cette Autorité s'occupe de la fixation des prix des services de communications électroniques et postaux, de leur contrôle et de leur suivi ; de l'information des consommateurs, des entreprises et institutions du secteur des télécommunications ; de promouvoir la qualité de service ; de réguler les deux secteurs afin qu'ils répondent aux exigences écrites dans la Loi (qualité, quantité, opportunité, continuité, et confiance) ; fiscalisation ; respect de la normalisation

	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et défendre les intérêts communs des membres auprès des instances internationales
Organisation structure direction	Le Comité de gestion, composé de 6 pays (les 3 plus importants et 3 pays représentatifs des spécificités régionales) épaula la Présidence (tournante)
Activités	<p>Les activités se concentrent autour de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Institut de la Connectivité dans les Amériques* - Programme de formation professionnel** - CEPAO <p>Les réunions, Séminaires sont thématiques (2002-2003 : Le Service universel et la viabilité du modèle de concurrence, 2003-2004 : Interconnexion, Tarification pour la téléphonie fixe, mobile et haut débit)</p> <p>Le site internet Regulatel est un outil essentiel d'information et d'échanges entre les membres du Forum. Il doit être un canal de communication et de promotion des objectifs du Forum.</p> <p>Regulatel réalise des publications de nature différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des études (dernière étude : « Nouveaux modèles pour l'accès universel en Amérique Latine ») - un bulletin électronique d'information, qui paraît tous les deux mois, concernant l'actualité télécom des pays membres - L@tin.tel, Revue trimestrielle de Regulatel, qui reprend les activités des groupes de travail : Service universel, Interconnexion, Indicateurs régionaux, Haut débit et Voix par IP, TV numérique, Harmonisation de la régulation - @LIS Newsletter
Mode de financement des activités	<p>Ses programmes sont financés par l'UIT*, la Banque Mondiale*, le CPAO, le GRI** avec qui le Forum a signé un Accord de coopération en 2001</p> <p>Le site internet du Forum est financé notamment par le programme @lis (Alliance pour la Société de l'information) de la Commission européenne, pour les pays d'Amérique Latine. Regulatel fait partie de l'action 3.1 de ce programme (Réseau des régulateurs) et a ainsi bénéficié d'une aide d'1M€ pour ce site.</p>

Les activités de ce réseau se concentrent principalement sur la formation du personnel grâce notamment à des programmes financés par d'autres associations et organismes bailleurs de fonds internationaux (UIT, Banque mondiale).

Le site internet du Forum est une initiative, financée par l'Union européenne, qui doit devenir à terme un outil de communication essentiel entre les membres.

<p>SATRC Conseil des Régulateurs de Télécommunication Sud-asiatique</p>

Membres :

Les représentants des autorités compétentes en matière de télécommunications (Ministères, régulateurs) des 9 pays suivants :

- Afghanistan (Ministère des Communications)
- Bangladesh (Bureau du Télégraphe et du Téléphone)
- Bhoutan (Ministère de l'Information et des Communications)
- Népal (Ministère de l'Information et des Communications)
- Iran
- Inde
- Maldives
- Sri Lanka (Commission de Régulation des Télécommunications du Sri Lanka)
- Pakistan

Date de création	Le SATRC a été créé à l'occasion de la 3ème réunion du Forum des Régulateurs Sud-asiatique de l'UIT en mai 1997 à Katmandu (Népal). Le SATRC a été intégré dès sa création à l'APT (Programme PRF : Forum de la Politique des télécommunications et de la Régulation)
Secteurs	Télécommunications / TIC
Objectifs	
Organisation structure direction	Le SATRC est un des programmes de l'APT : Forum de la Politique des télécommunications et de la Régulation
Activités	<p>PRF : Forum de la Politique des télécommunications et de la Régulation Ce Forum est une plateforme d'échange et de partage d'information et d'expérience pour les régulateurs de la région. Il publie des documents pour les membres et permet de coordonner les positions régionales</p> <p>Réunion de 2003 : Retour d'expérience des pays de la zone sur l'impact de la mise en place d'une réglementation pour les TIC et l'état des lieux des réformes des autorités de régulations</p> <p>APT Secretariat</p>

	<p>Asia-Pacific Telecommunity 12/49 Soi 5, Chaengwattana Road, Bangkok 10210, Thailand Tel. +662 573 0044 Fax +662 573 7479 E-Mail : aptsatrc@aptsec.org</p>
Mode d'adhésion	Le SATRC fait partie de l'APT, programme Forum de la Politique des télécommunications et de la Régulation

Les activités de ce réseau se concentrent sur des volets de la coopération en matière de télécommunications : l'échange d'information et d'expérience (Forum, Groupe de travail, la formation des ressources humaines (étudiants, débutants et professionnels), l'harmonisation des systèmes de standardisation, la publication d'études au travers de thématiques spécifiques aux problématiques de la région, telles que les communications sans fil.